

PROVERBES 30 : 4 ESAÏE 43 : 7

**L'EGLISE DES LIVRES SAINTS ET DE L'ESPRIT SAINT DE TATA NZAMBI
KINENE KONGO DE KINKANZA / LUKUNGA. (E.L.S E. S KK.)**

**MARC 12 :24, 1 TIMOTHÉE 4 :13, 2 TIMOTHÉE 3 :15-17)
(DEUTERONOME 4 :1-2,13-14) (MICHEE 4 :1-2, ZAKARIE 8 :1.
3,22-23) (EZEKIEL 37 :26-28) (APOC 21). (ZAKARIE 3)**

APOC 12 :1-3

**APOCALYPSE 20, APOCALYPSE 21
TATANZAMITINENE**



**AU SUJET DE MARIAGE ET AU SUJET DE DIVORCE SELON LA LOI DE
MARIAGE ET LA LOI DE DIVORCE KONGO BANTU**

**DIBUNDU DIA MASONUKUA
MANLONGO YE MPEVE YA NLONGO
DIA TATA JEAN KINENE KONGO
MESSIA DE KINKANZA**

BUREAU CHRIST KONGO DIT YBU KLISO

DU PEUPLE ELU KONGO BANTU
DIT HEBREUX ISRAELITES ET JUIFS

ASBL

APOCALYPSE 10 : 1

LE BERGER DU PEUPLE ELU KONGO (EZEKIEL 34 : 22-24)

EST UN CODE SECRET DE LA DELIVRANCE
DU PEUPLE ELU DU KONGO DIT HEUBREUX
ISRAELITES ET JUIF DE TATA NZAMBI
(ESAÏE 58 : 1-2, 61:1-4, 49:1-6)



APOC 12 : 1-3

EZEKIEL 37 : 15-22

EZEKIEL 34 : 23-24

JEREMIE 30 : 9-10

JEREMIE 23 : 5-6

ESAÏE 9 : 5-6

LE BERGER DU PEUPLE ELU KONGO
(EZEKIEL 34 : 22-24)

APOC 12 : 1-3



+243 856261094 ; +33671753806 ; +47788563168

LES OBJECTIFS OU LA VISION DU BUREAU CHRIST KONGO DIT YBU ASBL, EST DE
FAIRE RENTRER OU RETOURNER LE PEUPLE ELU DE TATA NZAMBI DANS
L'ALLIANCE OU LA CONSTITUTION OU LES PAROLES DE VIE DE TATA NZAMBI QU'IL
AVAIT EU SUR LA MONTAGNE DE SINAÏ A TRAVERS MOÏSE

MATHIEU 5 : 17-20, DEUTERONOME 4 : 1-2 ; 5 : 31-33 ; 6 : 4-9 ; 30 : 11-20 ; LUC 16 : 30-31

BUREAU CHRIST KONGO DIT YISU

**DU PEUPLE ELU KONGO BANTU DIT HEBREUX
ISRAELITES ET JUIF**

**REDACTEUR EN CHEF :
BENI NSIKU DIAZOLUA**

EQUIPE REDACTIONNELLE :

- ❖ **Christian Nsiku (Kinshasa)**
- ❖ **Harmonie Nsiku (France)**
- ❖ **Jean Luc Nsiku (France)**
- ❖ **Juguelle Tuwila (Kinshasa)**

SOUS LA COORDINATION DE :

**DIDIER NANITAMO NDONGALA (Coordonnateur Régional)
JEAN JACQUES BOMBOLE (SUISSE) PRESIDENT DIRECTEUR
GENERAL**

**PAPA NSIKU NTELA YOSHUA MAKAYA KONGO (la
source) (Jean 4 : 14 ; Esaïe 49 : 1-6)**

BROCHURE AU SUJET DE MARIAGE ET AU SUJET DE DIVORCE SELON LA LOI DE MARIAGE ET LA LOI DE DIVORCE KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS ALIAS CONGOLAIS. (GENESE 2 :18-25) (LÉVITIQUE 18 :1-30) (DEUTERONOME 7 :1-26) (NOMBRES 36 :1-13) (TOBIT 4 :12-13) (TOBIT 7 :1-14) (TOBIT 10 :7-17) (1 ROIS 11 :1-13) = MATTHIEU 19 :3-12) (MATTHIEU 5 :31-32) (ESDRAS 9 :1-12) (ESDRAS 10 :1-3) (NEHEMIE 13 :23-27) (NEHEMIE 13 :1-3).

I. PREFACE

LE MARIAGE EST LE SOCLE OU LA BASE DE LA SPIRITUALITÉ KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS ALIAS CONGOLAIS (DEUTERONOME 7 :1-26)

C'EST POURQUOI, IL EST ÉCRIT LE MARIAGE DOIT ÊTRE RESPECTÉ CAR C'EST SACRÉ, C'EST SAINT, ET CAR ON NE COUCHE AVEC N'IMPORTE QUELLE PERSONNE (HÉBREUX 13 :4)

HÉBREUX 13 :4

■4 Tous doivent respecter le mariage. Mari et femme doivent rester fidèles l'un à l'autre. Dieu jugera ceux qui ont une vie immorale et ceux qui sont adultères.

■5 Ne soyez pas attachés à l'argent, soyez contents de ce que vous avez. En effet, Dieu lui-même a dit : « Non, je ne te laisserai pas, je ne t'abandonnerai pas. ■■

Hébreux 13 :4 ►

Versets Parallèles

LOUIS SEGOND BIBLE

Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères.

MARTIN BIBLE

Le mariage est honorable entre tous, et le lit sans souillure ; mais Dieu jugera les fornicateurs et les adultères.

DARBY BIBLE

Que le mariage soit tenu en honneur à tous égards, et le lit sans souillure ; mais Dieu jugera les fornicateurs et les adultères.

KING JAMES BIBLE

Marriage is honourable in all, and the bed undefiled: but whoremongers and adulterers God will judge.

LA LOI DE MARIAGE ET LA LOI DE DIVORCE KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS ALIAS CONGOLAIS.



2. LEÇON SUR LES MARIAGES ET SUR LES DIVORCE

LEÇON SUR LES MARIAGES ET SUR LES DIVORCE POUR LE PEUPLE ÉLU KONGO DIT LES BANTU (BANTOUS) DIT HÉBREUX DIT ISRAËLITES ET JUIFS, LE PEUPLE À QUI TATA NZAMBI A DONNÉ SA LOI DIT LA PAROLE DE VIE DIT LA LOI DE MOÏSE (PS 147 :19-20) (PS 81 :4-6) (PS 78 :1-8) (BARUC 4 :1-4) (LUC 16 :17) (MATTHIEU 5 :17-20) = DEUTERONOME 4 :1-2,13-14(1-45) (JOSUÉ 1 :7-8) (JÉRÉMIE 7 :22-26).

NB : IL N'Y A RIEN QUI MANQUE DANS LA LOI KONGO DIT LA LOI DE MOÏSE DIT LA PAROLE DE VIE DIT LA VÉRITÉ DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE DES KONGOS BANTU ALIAS HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS, TOUT Y (ESAIE 34 :16)

■ ESAIE 34 :16 : CONSULTER OU SONDER OU EXAMINER LES LIVRES SAINTS MOÏSE ET L'ENSEIGNEMENT DES PROPHÈTES, IL RIEN QUI MANQUE POUR LA VIE DE CHAQUE KONGO BANTU ALIAS CONGOLAIS CHRÉTIENS OU MUSULMANS OU SCIENCES OCCULTES SATANIQUES (LA SORCELLERIE, LA ROSE CROIX, LA FRANC MAÇONNERIE, LES INCANTATIONS SATANIQUE, LES RELIGIONS ÉTRANGÈRES, LES DIEUX ÉTRANGERS FABRIQUÉS EN BOIS OU EN PIERRE

■ LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, SIGNIFIE SPIRITUELLEMENT : LA RÉPUBLIQUE DES DEMONS DE TOUTE SORTE QUI CRACHENT SUR LES CONGOLAIS (CHRÉTIENS...) : LA PROSTITUTION SPIRITUELLE (JÉRÉMIE 2 :1-13) (JÉRÉMIE 2 :1-32) (JÉRÉMIE 10 :1-11) (JÉRÉMIE 7 :1-19)..

■ QUE DIT LA LOI KONGO BANTU DIT LA LOI DE MOÏSE AU SUJET DES MARIAGES ET AU SUJET DE DIVORCE.

A) LA LOI KONGO BANTU AU SUJET DES MARIAGES

(DEUTERONOME 7 :1-6(1-26) (LÉVITIQUE 19 :19) (GENESE 2 :18-25) (NEHEMIE 13 :23-27) (ESDRAS 9 :1-12) (ESDRAS 10 :3) (TOBIT 4 : 12-13) (TOBIT 7, TOBIT 10) (NEHEMIE 13 :1-3) (MATTHIEU 19 :1-11)

DANS LA LOI KONGO BANTU DIT LES LIVRES SAINTS DE MOÏSE OU LA LOI DE MOÏSE : L'HOMME ET LA FEMME QUITTERONT LEURS PARENTS POUR SE MARIER ET

ILS DEVIENDRONT TOUS UNE SEULE CHAIR OU UNE SEULE PERSONNE ET NE SÉPAREZ PAS CE QUE TATA NZAMBI A UNI (GENESE 2 :18-25),

LE CHRIST KONGO DIT YISU AVAIT ENSEIGNÉ CETTE LOI DE MOÏSE AUX KONGOS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS DANS (MATTHIEU 19 :1-11)

NB : LES KONGOS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS NE PEUVENT JAMAIS SE MARIER AVEC LES ÉTRANGERS CAR TATA NZAMBI AVAIT SÉPARER SON PEUPLE KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS AVEC LES AUTRES PEUPLES DE LA TERRE NON KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS (LÉVITIQUE 20 :26) (DEUTERONOME 7 :1-6).

■ UN BANTU KONGO QUI SE MARI AVEC DES ÉTRANGERS COMMET UN SI GRAND CRIME OU UNE ABOMINATION OU UN SACRILÈGE DEVANT TATA NZAMBI (NEHEMIE 13 :26-27) (1 ROIS 11 :1-13)



■ DONC UN KONGO BANTU ET UNE KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS DOIVENT SE MARIER QU'AVEC SA SOEUR OU AVEC SON FRÈRE KONGO BANTU ET SURTOUT DANS LA TRIBU DE SON PÈRE (TOBIT 4 :12-13) (TOBIT 7 :12-14) (NOMBRES 36 :1-13) ET NON AVEC DES ÉTRANGERS NON KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS (DEUTERONOME 7 :1-6) (TOBIT 4 :12-13) (NOMBRES 36 :1-13) (MATTHIEU 19 :9).

SI LE MARIAGE NE PEUT PAS JUSTIFIER OU N'ENTRE PAS DANS LE CADRE DE LA LOI KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS, ENTOUT CAS IMPÉRATIVEMENT VOUS DEVEZ DIVORCER (MATTHIEU 19 :9) (ESDRAS 10 :3) (NEHEMIE 13 :3) (BIBLE TOB)

MATTHIEU 19 :9

■ 7 Les Pharisiens lui disent : « Mais quand un homme renvoie sa femme, Moïse a commandé à l'homme de donner à sa femme une lettre de divorce. Pourquoi donc ? »

■ ■ 8 (Jésus) YISU leur répond : « Moïse vous a permis de renvoyer votre femme, parce que votre cœur est fermé. Mais au commencement, cela ne se passait pas de cette façon.

■ ■ 9 Vraiment, je vous le dis, un homme ne doit pas renvoyer sa femme, sauf quand le mariage est contraire à la loi. En effet, quand un homme renvoie sa femme et se marie avec une autre, il commet un adultère.

■ ■ ■

B) AU SUJET DE DIVORCE

QUESTION : EST CE QUE LES KONGOS BANTU ALIAS CONGOLAIS ALIAS HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS, PEUVENT-ILS DIVORCER AVEC SA SOEUR FEMME OU AVEC SON FRÈRE (MARI) KONGO BANTU POUR N'IMPORTE QUELLE RAISON ?
(MATTHIEU 19 :1-11).

NB : DANS LA LOI KONGO BANTU ALIAS CONGOLAIS DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS, LE MARIAGE EST À VIE JUSQU'À LA MORT SEULEMENT QUI SÉPARE L'HOMME ET LA FEMME

ROMAIN 7 :1-3

■ 1 Frères et sœurs chrétiens, je parle à des gens qui connaissent la loi. La loi a de l'autorité sur nous seulement pendant notre vie. Vous savez sûrement cela.

■ 2 Par exemple, une femme mariée est liée à son mari par la loi, pendant qu'il est vivant. Mais quand il meurt, cette femme est libérée de la loi qui l'attachait à lui.

■ 3 Si elle devient la femme d'un autre homme pendant que son mari est vivant, on dit qu'elle est adultère. Mais quand son mari meurt, elle est libérée de la loi. Elle peut devenir la femme d'un autre homme, elle ne sera pas adultère. ■ (MATTHIEU 19 :4-6, 9) (MATTHIEU 5 :31-32).

NB : EN QUEL CAS, IL FAUT DIVORCER ?

RÉPONSE : LES KONGOS BANTU ALIAS CONGOLAIS ALIAS HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS, DOIVENT SE DIVORCER QUE ET IMPÉRATIVEMENT EN CAS DES MARIAGES INTERDITS OU ILLÉGAUX C'EST À DIRE, EN CAS DES MARIAGES HORS LA LOI DE

MOÏSE KONGO (LÉVITIQUE 18 :1-30) (NEHEMIE 13 :23-27) (DEUTERONOME 7 :1-26) (ESDRAS 9 :2-12) (ESDRAS 10 :1-3) (NEHEMIE 13 :1-3) (TOBIT 4 :12-13).

MAIS AVEC VOTRE SOEUR FEMME OU AVEC VOTRE FRÈRE MARI KONGO BANTU ALIAS CONGOLAIS (TOBIT 4 :1-13) (TOBIT 7 :12-14) (TOBIT 10 :12-17) QUE DU BONHEUR, C'EST JUSQU'À LA MORT SEULEMENT VOUS SÉPARE (ROMAIN 7 :1-3)

ROMAIN 7 :1-3

1 Frères et sœurs chrétiens, je parle à des gens qui connaissent la loi. La loi a de l'autorité sur nous seulement pendant notre vie. Vous savez sûrement cela.

■2 Par exemple, une femme mariée est liée à son mari par la loi, pendant qu'il est vivant. Mais quand il meurt, cette femme est libérée de la loi qui l'attachait à lui.

■3 Si elle devient la femme d'un autre homme pendant que son mari est vivant, on dit qu'elle est adultère. Mais quand son mari meurt, elle est libérée de la loi. Elle peut devenir la femme d'un autre homme, elle ne sera pas adultère. ■ **(MATTHIEU 19 :4-6, 9) (MATTHIEU 5 :31-32).**

LISEZ MATTHIEU 19 :1-11 AU SUJET DES MARIAGES ET AU SUJET DES DIVORCES.

•QUESTION À YISU LE KLISTOKONGO PAR LES PHARISIENS : un homme ne doit pas renvoyer sa femme ??

■REPONSE DU CHRIST KONGO DIT YISU

1 Quand Jésus a fini de dire cela, il quitte la Galilée. Et il va dans la région de la Judée qui est de l'autre côté du Jourdain.

2 Des foules nombreuses le suivent, et là, il guérit les gens.

3 Des Pharisiens s'approchent de lui. Ils veulent lui tendre un piège et lui demandent : « Est-ce qu'un homme a le droit de renvoyer sa femme pour n'importe quelle raison ? »

4 Jésus leur répond : « Vous n'avez pas lu ce qui est écrit dans les Livres Saints ? "Au commencement, Dieu a créé l'homme et la femme."

5 Et Dieu a dit : « À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère pour vivre avec sa femme. Et les deux deviendront comme une seule personne. »

6 Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils sont comme une seule personne. Ne séparez donc pas ce que Dieu a uni. »

7 Les Pharisiens lui disent : « Mais quand un homme renvoie sa femme, Moïse a commandé à l'homme de donner à sa femme une lettre de divorce. Pourquoi donc ? »

8 Jésus leur répond : « Moïse vous a permis de renvoyer votre femme, parce que votre cœur est fermé. Mais au commencement, cela ne se passait pas de cette façon.

9 Vraiment, je vous le dis, un homme ne doit pas renvoyer sa femme, sauf quand le mariage est contraire à la loi. En effet, quand un homme renvoie sa femme et se marie avec une autre, il commet un adultère. »

10 Les disciples de Jésus lui disent : « Si les choses se passent ainsi entre l'homme et la femme, il vaut mieux ne pas se marier ! »

11 Jésus leur répond : « Tout le monde n'est pas capable d'accepter cela. Mais Dieu donne à quelques-uns de pouvoir l'accepter.

12 Il y a des gens qui ne se marient pas, parce qu'ils ne peuvent pas le faire : pour certains c'est depuis leur naissance. D'autres, c'est parce qu'on les a empêchés de le faire en les rendant eunuques. Et il y a des gens qui ne se marient pas à cause du Royaume des cieux. Celui qui peut accepter cette parole, qu'il l'accepte ! »

LA LOI DE MOÏSE SUR LE MARIAGE (GENESE 2 :18-25) (DEUTERONOME 7 :1-26) (LÉVITIQUE 18 :1-30) (NOMBRES 36 :1-13) (DEUTERONOME 21 :13-28) ET TOUS LES PROPHÈTES ONT RÉPÉTÉ QUE CETTE LOI DE MOÏSE (ESDRAS 9 :2-12) (NEHEMIE 13 :23-27) (ESDRAS 10 :1-3) (NEHEMIE 13 :1-3) (TOBIT 4 :12-13) (TOBIT 7 :12-14) (TOBIT 10 :7-17) ... ET LE GRAND NGUNZA YISU KLISO KONGO, QUANT À LUI AUSSI A RÉPÉTÉ MOÏSE AU SUJET DE MARIAGE ET AU SUJET DE DIVORCE (MATTHIEU 5 :31-32) * (MATTHIEU 19 :1-12).

NB : TATA KIMBANGU DANS SON DISCOURS IL A DIT : LES KONGOS BANTU ALIAS CONGOLAIS OUBLIERONT LA LOI DE MOÏSE KONGO SUR LE MARIAGE (PRINCIPES MARITAUX) DONC TATA KIMBANGU A FAIT ALLUSION À LA LOI DE MOÏSE KONGO (TOBIT 4 :12) (NOMBRES 36 :1-13) (TOBIT 7 :1-14).

NB : TATA KINENE, QUANT À LUI, IL A DIT : LES KONGOS BANTU ALIAS CONGOLAIS, SE MARIENT EN DÉSORDRE, ILS PRENNENT N'IMPORTANT QUEL

HOMME POUR MARI OU POUR UNE FEMME, COMME DES CHIENS, VRAIMENT LA NATURE DOIT NOUS ENSEIGNER (1 CORINTHIENS 11 :14) (LÉVITIQUE 19 :19).

■ET LA FAÇON DE SE MARIER DE NOS ANCÊTRES DOIT NOUS GUIDER POUR LE CHOIX DES FEMMES ET DES MARIS NOUS LE PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS ALIAS CONGOLAIS (TOBIT 4 :12) (NOMBRES 36 :1-13).

VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32)

INGETA

SIGNÉ, LE JUGE (JEAN 5 :22-23,27).



3. UNE AUTRE FORME DE LA POLYGAMIE (1 CORINTHIENS 6 :15-16)



1 CORINTHIENS 6 :15-16

15 Vos corps font partie du corps du Christ, vous ne savez donc pas cela ? Eh bien, est-ce que je vais prendre une partie du corps du Christ pour en faire une partie du corps d'une prostituée ? Sûrement pas !

16 Celui qui s'unit à une prostituée devient avec elle un seul corps, vous ne savez donc pas cela ? En effet, les Livres Saints disent : « Les deux deviendront comme une seule personne. »

EN EFFET, IL EST ÉCRIT DANS LES LIVRES SAINTS MOÏSE C'EST À DIRE DANS LA LOI DE TATA NZAMBI, PRÉCISÉMENT DANS

GENESE 2 :25

24 C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour vivre avec sa femme. Et les deux deviendront comme une seule personne.

■25 L'homme et sa femme sont nus tous les deux. Mais ils n'ont pas honte l'un devant l'autre. (1 CORINTHIENS 6 :15-16)

● **MATTHIEU 19 : 4-6**

■ **4** (Jésus) YISU leur répond : « Vous n'avez pas lu ce qui est écrit dans les Livres Saints ? "Au commencement, Dieu a créé l'homme et la femme." »

■ **5** Et Dieu a dit : "À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère pour vivre avec sa femme. Et les deux deviendront comme une seule personne."

■ **6** Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils sont comme une seule personne. Ne séparez donc pas ce que Dieu a uni. »■

QUESTION : QU'EST CE QU'UN MARIAGE :

RÉPONSE : C'EST L'ENSEMBLE DE DEUX CHOSES QUI SONT UNIS



DONC : FAIRE UN RAPPORT SEXUEL ENTRE L'HOMME ET LA FEMME, MÊME DOTÉ OU PAS, MARIÉS OU PAS, C'EST DÉJÀ UNE FORME DE MARIAGE, CAR LE RAPPORT SEXUEL UNIS LES DEUX.

DE TOUTE LES FAÇONS, QUAND ON MARI UNE FEMME, ON MARI SON CORPS SOUS ENTEND.

C'EST POURQUOI DANS (1 CORINTHIENS 6 :15-16), IL EST CLAIR, QUAND TU UNIS AVEC UNE PROSTITUÉE C'EST À DIRE FAIRE LE RAPPORT SEXUEL AVEC UNE FEMME, VOUS DEVEZ DEVENIR UN SEUL CORPS OU UNE SEULE PERSONNE.

MAINTENANT DITES MOI UNE CHOSE : CE N'EST PAS DE LA POLYGAMIE ÇA SI VOUS AVEZ UNE FEMME DÉJÀ A LA MAISON.

OU SOIT, VOUS N'AVEZ PAS UNE FEMME À LA MAISON, MAIS VOUS COUCHEZ AVEC PLUSIEURS FEMMES, TOUTES CES FEMMES LÀ, VOUS ÊTES UNIS ET VOUS AVEZ AVEC ELLES, UNE SEULE CHAIRE OU CORPS, OU UNE SEULE PERSONNE.

VOILÀ CE QUE DIT LES LIVRES SAINTS OU LA LOI DE TATA NZAMBI DIT LA LOI DE MOÏSE DANS (GENÈSE 2 :24-25**) QUI EST REPRISE PAR L'APOTRE PAUL DANS (1 CORINTHIENS 6 :15-16) ET REPRISE PAR LE CHRIST KONGO DIT YISU DANS (**MATTHIEU 19 :4-6**).**

VOUS N'ETES QUE VOUS TOUS FEMMES ET HOMMES DES POLYGAMES OFFICIEUX ET NON OFFICIELS.

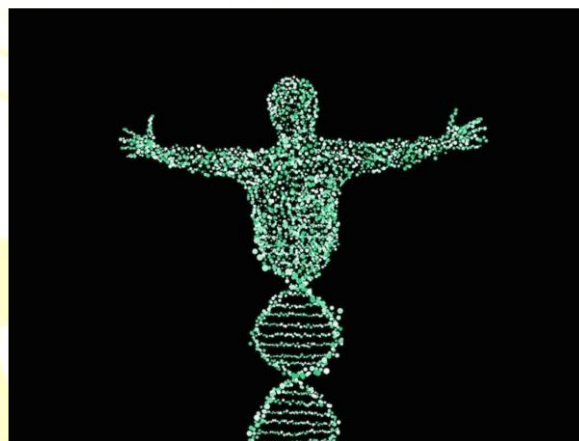
VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32).

INGETA.



4. L'ADRESSE D'ADN OU DE SANG :

LE LIEN DE SANG DE PATERNITÉ OU DE LA PARENTÉ : ■ LE MARIAGE OU L'UNION : ■ LE RAPPORT SEXUEL : ■ LES SPERMATOZOÏDES OU LA SEMENCE DE L'HOMME SONT LA LANterne DE CE TITRE COMBIEN IMPORTANT POUR LE PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS DANS LE CHOIX DE SA SPIRITUALITÉ (DEUTERONOME 7 :1-26) ET DE SAVOIR SI VRAIMENT VOUS FAITES MEMBRES DU PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS OU SI VOUS ÊTES ÉTRANGERS DANS LE PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS (ESDRAS 10 :3) (NEHEMIE 13 :1-3) (NEHEMIE 13 :25-27) (ESDRAS 9:2-12) (GENESE 23 :3-5) (BIBLE TOB OU DES PEUPLES) (MALACHIE 2 :10-12) (ACTES 10 :1-28 (BIBLE TOB) (LÉVITIQUE 19 :19) (GENESE 6 :1-7) (JUDE 1 :6-8) (2 PIERRE 2 :4).



- ✚ ■QUESTION :** EST CE QUE : ■ LA TRANSFUSION SANGUINE PEUT-ELLE CHANGER L'ADN DE LA PATERNITÉ OU PARENTALE OU LE LIEN DE SANG DES MEMBRES D'UNE MEME FAMILLE ?
- ✚ ■QUESTION :** LA SEMENCE DIT LES SPERMATOZOÏDES (RAPPORT SEXUEL) ET LA TRANSFUSION SANGUINE (EN CAS DE LA MALADIE) QUI DES DEUX ÉLÉMENTS DÉTERMINENT LE LIEN DE PARENTÉ OU DE LA PATERNITÉ ?
- ✚ ■QUESTION :** OU ENCORE, EST CE QUE : LE LIEN DE SANG (L'ADN) OU LE LIEN DE PARENTÉ OU DE PATERNITÉ OU PARENTAL SE DONNE PAR LA PERFUSION SANGUINE À TRAVERS LES VAINES OU PAR LE RAPPORT SEXUEL ??
- ✚ •QUESTION :** QUI DONNE LE LIEN DE SANG L'HOMME OU LA FEMME : « « C'EST MON SANG » » » .

- ✓ **REPONSE :** LA RÉPONSE EST SIMPLE : C'EST PAR LE RAPPORT : «SEXUEL ENTRE L'HOMME ET LA FEMME» » , MAIS C'EST SONT LES SPERMATOZOÏDES OU LA SEMENCE DE L'HOMME QUI FECONDENT LA FEMME POUR AVOIR DES ENFANTS DE MÊME ADN OU DE MÊME SANG QUI ÉTABLISSENT LE LIEN DE LA PATERNITÉ OU PARENTAL : ET ON DIT : « MON FRÈRE OU MA SOEUR DE MÊME SANG OU ADN).

■ **QUESTION :** EST CE QUE : LES ENFANTS D'UNE MÊME MÈRE MAIS LE PÈRE BIOLOGIQUE DIFFÉRENT PORTENT -ILS LA MÊME ADRESSE D'ADN (SANG)?

- ✓ • **RÉPONSE :** NON : PAR CE QUE : C'EST LE PÈRE QUI DONNE L'ADRESSE D'ADN OU SANG À SES ENFANTS PAR SES SPERMATOZOÏDES OU SEMENCES LORS DU RAPPORT SEXUEL.

■ **MAIS LEURS FRÈRES DE LA MÊME MÈRE, BIEN QU'ILS SOIENT DE LA MÊME MÈRE, MAIS AUSSI LONGTEMPS QUE LES PÈRES BIOLOGIQUES SONT DIFFÉRENTS, CES ENFANTS LÀ, ILS ONT UNE ADRESSE ADN OU SANG AILLEURS, C'EST À DIRE, CHEZ LEURS PÈRES BIOLOGIQUES. ■■**

NB : LA FEMME DE TON PÈRE, SUR LE PLAN DE L'ADRESSE D'ADN OU SANG OU LIEN DE SANG EST AUSSI TA MÈRE BIEN QUE NON BIOLOGIQUE, MAIS SES ENFANTS PORTENT LA MÊME ADRESSE ADN OU SANG OU LIEN DE SANG QUE TOI.

EXEMPLE : l'histoire des 12 frères biologiques kongo alias Israël yakobi kongo alias Jacob Israël qui forment les 12 tribus kongo bantu dit Israël dit la famille kongo dit la famille de yakobi kongo alias Jacob Israël : ses femmes sœurs : Léa et Rachel et ses femmes les servantes de ses femmes sœurs Léa et Rachel donnaient à leur mari yakobi (Jacob) pour les problèmes de leur stérilité, les deux sœurs Léa et Rachel donnaient leurs servantes à yakobi afin de leur donner les enfants.

DONC LES ENFANTS QUE LEURS SERVANTES FAISAIENT AVEC LEUR MARI YAKOBI (JACOB) N'ÉTAIENT POUR LES SERVANTES BIEN QU'ELLES AVAIENT PORTÉ CES ENFANTS DANS LEURS VENTES. (GENESE 35 :22-26)

■■ **DONC :** ELLES ÉTAIENT SEULEMENT DES SIMPLES MÈRES PORTEUSES, MAIS CES ENFANTS ÉTAIENT POUR SOIT POUR LEA ET SOIT POUR RACHEL (GENESE 29 :15-35) (GENESE 30 :1-24) (GENESE 35 :22-26) (GENESE 46 :8-27)

GENESE 35 :23- 26

Les douze fils de Jacob

Jacob a eu douze fils :

23 Léa lui a donné Ruben, l'aîné de Jacob, Siméon, Lévi, Juda, Issakar et Zabulon.

24 Rachel lui a donné Joseph et Benjamin.

25 Bila, la servante de Rachel, lui a donné Dan et Neftali.

26 Zilpa, la servante de Léa, lui a donné Gad et Asser. Voilà les fils de Jacob qui sont nés en Mésopotamie.

■ **DONC TA FEMME DOIT CONSIDÉRER TES ENFANTS COMME SES PROPRES ENFANTS CAR ILS ONT LE MÊME SANG OU LA MÊME ADRESSE ADN OU MÊME LIEN DE SANG C'EST UNE ALLIANCE À VIE DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION (GENESE 35 :22-26) (GENESE 29 :31-35) (GENESE 30 :1-24) ET DOIVENT HABITER SUR LE MÊME TOIT DE LEUR PÈRE QUI EST LEUR ADRESSE COMMUNE DE SANG ADN.**

■ **NB :** MAIS LES ENFANTS DE TA FEMME, NE SONT PAS OBLIGÉS DE VIVRE DANS LE MÊME TOIT OU MAISON QUE TES ENFANTS, CAR IL SE POURRAIT QUE : LE PÈRE BIOLOGIQUE DES ENFANTS DE TA FEMME PUISSE RÉCLAMER SES ENFANTS, TU N'AS AUCUN POUVOIR DE L'EMPÊCHER CAR IL N'Y A AUCUN LIEN DE SANG ADN QUI EXISTE ENTRE TOI ET SES ENFANTS, BIEN QU'ILS SOIENT TES ENFANTS PAR L'AMOUR QUE TU DONNES À TA FEMME.

■ **AINSI DONC : LES ENFANTS AVEC TA FEMME ÉTRANGÈRE NON KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS, SONT CONSIDÉRÉS COMME DES ÉTRANGERS ET ILS NE FONT PAS MEMBRES DU PEUPLE ÉLU KONGO (NEHEMIE 13 :1-3) (ESDRAS 10 :3) (MALACHIE 2 :12(10-12) SONT EXCLUS OU CHASSÉS DU PEUPLE ÉLU KONGO BANTU. ■■ (LÉVITIQUE 20 :26) (DEUTERONOME 7 :1-6(1-26)).**

■ **DONC QUELQUE SOIT LA TRANSFUSION SANGUINE DE N'IMPORTE QUELLE PERSONNE, CELA NE CHANGERA JAMAIS L'ADRESSE D'ADN OU SANG OU LIEN DE SANG DE VOTRE FAMILLE BIOLOGIQUE CAR L'ADRESSE D'ADN OU SANG OU LIEN DE SANG, ÇA SE TRANSMET OU ÇA SE DONNE QUE : PAR LE RAPPORT SEXUEL AVEC LES SPERMATOZOÏDES OU SEMENCES DE L'HOMME. ■■■.**

■ **DONC : IL EXISTE LE SANG PUR ET LE SANG IMPUR, IL EXISTE LA RACE PURE ET LA RACE IMPURE OU IL EXISTE LA RACE SAINTE ET LA RACE IMPURE SOUILLÉE MÊME (LÉVITIQUE 20 :26)**

■ **DONC LE PEUPLE ÉLU KONGO BANTU LA RACE DE YAKOBI KONGO ALIAS ISRAËL EST UNE RACE SAINTE, PURE, C'EST UN SANG SAINT OU PUR (LÉVITIQUE 20 :26) (DEUTERONOME 7 :3-6)**

● **PUR OU IMPUR, SAINT OU IMPUR, C'EST UNE QUESTION : D'ADN OU LIEN DE SANG (LÉVITIQUE 20 :26) (DEUTERONOME 7 :3-6) ■**

NB : JAMAIS ET AU GRAND JAMAIS QUE L'ON PEUT RENDRE L'ADN IMPUR EN ADN PUR OU SAINT, IMPOSSIBLE (JOB 14 :4)

JOB 14 :4

Job 14 :4 ►

Versets Parallèles

LOUIS SEGOND BIBLE

Comment d'un être souillé sortira-t-il un homme pur ? Il n'en peut sortir aucun.

MARTIN BIBLE

Qui est-ce qui tirera le pur de l'impur ? personne.

DARBY BIBLE

Qui est-ce qui tirera de l'impur un homme pur ? Pas un !

KING JAMES BIBLE

Who can bring a clean thing out of an unclean? not one.

■JOB 14 :4 (BIBLE PAROLE DE VIE OU FRANÇAIS COURANT)

**4« Qui peut faire sortir quelque chose de pur de ce qui est impur ?
Personne ! ■**

**■DONC LE SEUL PEUPLE AU MONDE QUE TATA AVAIT DÉCLARÉ SAINT, PUR, C'EST
LE PEUPLE DE YAKOBI KONGO BANTU ALIAS JACOB ISRAËL ALIAS HÉBREUX
ISRAELITES ET JUIFS (LÉVITIQUE 20 :26) (DEUTERONOME 7 :5-6) (EXODE 19 :5-6) ■■**

**■ ET NORMALEMENT, LE PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET
JUIFS, EST LE SEUL PEUPLE AU MONDE QUI A REÇU LE DROIT DE FAIRE LE CULTE,
C'EST À DIRE FAIRE L'EGLISE OU CONSTRUIRE DES ÉGLISES OU LES AUTELS DE TATA
NZAMBI (ROMAIN 9 :3-5) (EXODE 19 :5-6) (EXODE 20 :22-26)**

EXODE 20 :22-26

L'autel des sacrifices : un autre lieu pour rencontrer Dieu

**22 Le Seigneur dit à Moïse : « Voici ce que tu diras aux Israélites : “Vous
l'avez vu, je vous ai parlé du haut du ciel.**

**23 Vous ne fabriquerez pas des statues de dieux en argent ou en or pour
les honorer à côté de moi.**

**■■■ 《 《24 Vous fabriquerez pour moi un autel en terre. Là, vous
m'offrirez vos moutons, vos chèvres et vos bœufs
comme sacrifices complets et comme sacrifices de communion. Et moi, je
viendrai vous bénir, partout où je montrerai ma présence. ■■》 》**

**■25 Mais si vous me fabriquez un autel en pierres, ne le faites pas en
pierres taillées. En effet, si vous taillez les pierres avec un outil, vous ne
pouvez plus les utiliser pour moi.**

**■26 Vous ne fabriquerez pas un autel sur lequel on monte par des
marches. Ainsi, personne ne verra que le prêtre est nu sous son pagne■■
》 》**

**DONC TATA NZAMBI DU CIEL ET DE LA TERRE, N'A PAS DONNÉ AUX AUTRES
PEUPLES DE LA RACE IMPURE SOUILLÉE DE CONSTRUIRE POUR LUI LES ÉGLISES
OU LES AUTELS OU MOINS ENCORE D'ORGANISER LES CULTES POUR LUI**

ÉZÉCHIEL 44 :5-9

Les étrangers ne seront pas admis dans le temple

4 L'homme me conduisit ensuite par le porche nord devant la façade du temple. Je vis que la glorieuse présence du Seigneur remplissait son temple. Je tombai la face contre terre.

5 Le Seigneur me dit : « Toi, l'homme, sois attentif, ouvre tes yeux et ouvre tes oreilles. Écoute quelles sont les lois et les réglementations que je formule au sujet de mon temple. Tu feras spécialement attention à celles qui concernent le droit d'entrer dans le sanctuaire ou d'en sortir.

6 « Tu transmettras aux Israélites, ces hommes récalcitrants, ce que je déclare, moi, le Seigneur Dieu : J'en ai assez des actions abominables que vous avez commises, vous, les Israélites.

7 Au moment même où vous m'offriez ma part de nourriture, la graisse et le sang des sacrifices, vous introduisiez dans mon sanctuaire des étrangers qui sont incirconcis et qui ne m'obéissent pas. Vous avez ainsi souillé mon temple. Par toutes vos actions abominables vous avez violé l'alliance qui vous lie à moi.

8 Vous ne vous êtes pas occupés vous-mêmes de me servir dans mon sanctuaire, mais vous avez chargé ces étrangers de le faire à votre place.

9 Je le déclare, moi, le Seigneur Dieu, aucun étranger qui est incirconcis et qui ne m'obéit pas, n'entrera plus dans mon sanctuaire, même s'il habite au milieu des Israélites. »

APOC 11 :1-2

Apocalypse 11 ►

LOUIS SEGOND BIBLE

10 n me donna un roseau semblable à une verge, en disant : Lève-toi, et mesure le temple de Dieu, l'autel, et ceux qui y adorent.

2 Mais le parvis extérieur du temple, laisse-le en dehors, et ne le mesure pas ; car il a été donné aux nations, et elles fouleront aux pieds la ville sainte pendant quarante-deux mois

ACTES 21 :27-29

Paul est arrêté dans le temple

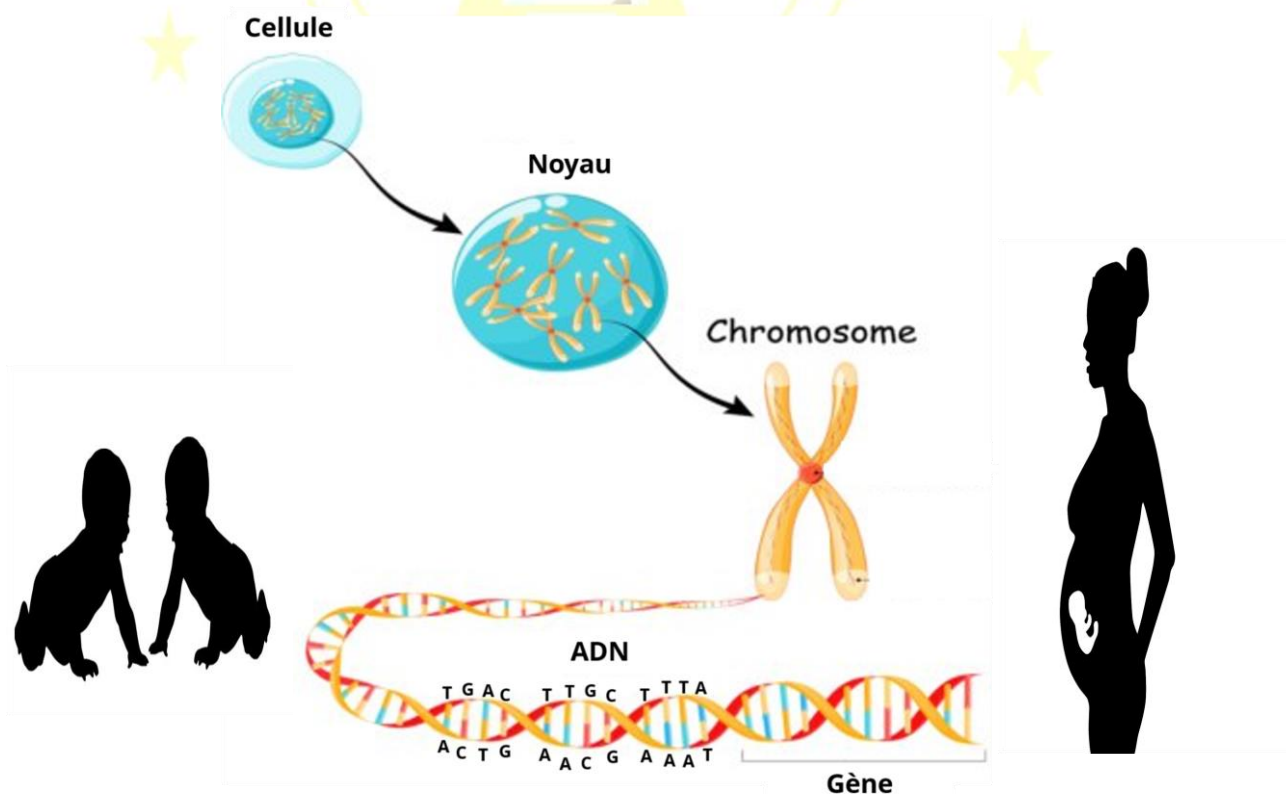
27 Les sept jours de la purification sont presque finis. Des Juifs de la province d'Asie voient Paul dans le temple, ils excitent toute la foule et ils arrêtent Paul.

■**28** Ils crient : « Gens d'Israël, au secours ! Le voilà, l'homme qui donne partout et à tout le monde un enseignement contre notre peuple, contre notre loi et contre ce temple ! Il a même fait entrer des non-Juifs ici, et il a rendu impur ce lieu saint. » ■■

■**29** En effet, à Jérusalem, les Juifs ont vu Trophime d'Éphèse qui accompagnait Paul, et ils pensent que Paul l'a fait entrer dans le temple. ■■.

DONC LES ÉGLISES CHRÉTIENNES DES PAÏENS ÉTRANGERS BLANCS ET LES AUTRES PEUPLES DU PS 83 :7-9= EDOM, ISMAËL...) (DEUTERONOME 7 :1-6) SONT DES ÉGLISES DES RACES IMPURES.

VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32) INGETA.



5. EST CE QUE LES PARENTS ONT-ILS DROIT DE GARDER

:

A) LEUR FILLE DÉJÀ MARIÉE CHEZ EUX EN CAS DE CONFLIT OU POUR DES RAISONS X OU Y

B) LEUR BELLE FILLE, LA FEMME DE LEUR FILS EN CAS DE CONFLIT OU POUR D'AUTRES RAISONS X OU Y ? : QUI LES DEUX A LE DROIT D'ÊTRE ACCUEILLI CHEZ LES PARENTS ?

■ CONSULTONS LES LIVRES SAINTS (**ESAIE 34 :16**) POUR TROUVER LES BONNES RÉPONSES.

EN EFFET, LE MARIAGE : L'ATTITUDE DES DEUX BELLES FAMILLES C'EST À DIRE :

- + LA FAMILLE DE L'HOMME : PÈRE, MÈRE, ENFANTS (FILLES ET GARÇONS), ONCLES, TANTES, COUSINS, COUSINES, GRANDS PÈRES, GRAND MÈRES ... (**TOBIT 10 :12-14**)
- + LA FAMILLE DE LA MARIÉE (FEMME) IDEM : PÈRE, MÈRE, FRÈRES ET SOEURS...), VIS À VIS DE L'UN ET L'AUTRE, C'EST À DIRE DE L'HOMME (LE MARIÉ) ET DE LA MARIÉE (LA FEMME).

ET L'ATTITUDE DU MARIÉ (L'HOMME) ET DE LA MARIÉE (LA FEMME) VIS À VIS, DE LEURS BELLES FAMILLES RESPECTIVES. (**TOBIT 10 :12-14**)

ET L'ATTITUDE DES MARIÉS C'EST À DIRE L'HOMME ET LA FEMME VIS À VIS DE L'UN ET L'AUTRE (**ÉPHÉSIENS 5 :21-32**) (**TOBIT 10 :13**).

• **NB : LA MARIÉE AURA CE QU'ON APPELLE : DES BEAUX-FRÈRES, DES BELLES-SOEURS, DES BEAUX-PÈRES, DES BELLES-MÈRES (LES BOKILO, LES SEMEKI ...) DU CÔTÉ DE SON MARI**

• **NB : LE MARIÉ (L'HOMME), PAREIL.**

DÉJÀ L'APPELLATION : BEAU PÈRE, BELLE MÈRE, BEAU FRÈRE, BELLE SOEUR, ÇA SIGNIFIE : PÈRE, MÈRE, FRÈRE ET SOEUR : C'EST À DIRE, AUTOMATIQUEMENT, APRÈS LES SIGNATURES DU CONTRAT DE MARIAGE (**TOBIT 7 :12-14**) APPELÉ AUJOURD'HUI LE CERTIFICAT DE MARIAGE), LE PÈRE DE TA FEMME DEVIENT TON PÈRE, LA MÈRE DE TA FEMME DEVIENT TA MÈRE, LE FRÈRE DE TA FEMME DEVIENT TON FRÈRE, ET LA SOEUR DE TA FEMME DEVIENT TA SOEUR AUSSI ET

C'EST PAREIL POUR LA MARIÉE, LE PÈRE DE TON MARI DEVIENT TON PÈRE, LA MÈRE DE TON MARI, DEVIENT TA MÈRE AUSSI, LE FRÈRE DE TON MARI DEVIENT TON FRÈRE, LA SOEUR DE TON MARI DEVIENT AUSSI TA SOEUR, (TOBIT 10 :12)

TOBIT 10 :12

■12 Puis il s'adressa à sa fille Sara : « Va chez ton beau-père. Désormais, les parents de ton mari seront pour toi comme tes propres parents. Va en paix, ma fille ! J'espère entendre dire du bien de toi tant que je vivrai. »

Il leur dit au revoir et les laissa partir■»».

•VOICI LE CONTRAT DE MARIAGE QUE LE PÈRE DE LA FILLE MARIÉE RÉDIGE LUI-MÊME

(TOBIT 7 :12-17)

•12 Mais Tobie répondit : « Non, je ne mangerai ni ne boirai rien ici, tant que tu n'auras pas pris de décision à son égard.» – « D'accord ! Je vais le faire, répondit Ragouël. Sara est à toi conformément à la loi de Moïse ; c'est par la volonté de Dieu qu'elle t'est donnée. Accueille-la donc comme ton épouse. A partir de maintenant, tu es son mari et elle est ta femme ; elle est à toi dès aujourd'hui et pour toujours. Le Seigneur du ciel fera que tout se passe bien pour vous cette nuit, mon enfant. Qu'il ait pitié de vous et vous garde dans la paix !»

■13 Ragouël appela ensuite sa fille Sara. Quand elle arriva, il la prit par la main et l'amena à Tobie en lui disant : « Reçois-la comme épouse, conformément aux prescriptions de la loi de Moïse ! Emmène-la avec toi pour la conduire en toute sécurité dans la maison de ton père. Que le Dieu du ciel vous guide et vous accorde le bonheur !»

■LA RÉDACTION DU CONTRAT DE MARIAGE SE FAIT PAR LUI-MÊME LE PÈRE DE LA FILLE MARIÉE.

•14 Puis il appela sa femme et lui dit d'apporter de quoi écrire. Il rédigea le contrat de mariage, attestant qu'il donnait à Tobie Sara comme épouse conformément à la loi de Moïse. Après cela, tous se mirent à manger et à boire. ■■

La nuit de noces (LA NUIT DE NOCES)

■15 Ragouël s'adressa ensuite à Edna : « Ma chère femme, prépare la seconde chambre à coucher et conduis-y notre fille. »

■16 Edna obéit et alla préparer un lit dans la chambre. Elle y conduisit sa fille, elle pleurait en pensant à elle ; mais elle finit par essuyer ses larmes.

■17 « Courage, ma fille ! dit-elle. Que le Seigneur du ciel change ton chagrin en joie ! Courage, ma fille ! » Puis elle se retira. ■■.

•**QUESTION :** MAIS POURQUOI IL Y A LA GUERRE AUJOURD'HUI DANS LES MARIAGES ENTRE LES DEUX BELLES FAMILLES, ENTRE LES MARIÉS, ENTRE LA FEMME ET SES BEAUX PARENTS (**BEAU PÈRE, BELLE MÈRE**), ENTRE LA FEMME ET SES BEAUX FRÈRES (BEAU FRÈRE, BELLE SOEUR... D'UN CÔTÉ ET DE L'AUTRE CÔTÉ, LE MARIÉ (**L'HOMME**), LA GUERRE ENTRE LES PARENTS DE SA FEMME, ENTRE LES FRÈRES ET SOEURS DE SA FEMME...

•**RÉPONSE :** CES GENRES DES GUERRES COMMENCENT PAR DE :

- L'AMOUR DE MATÉRIEL, DIT MATÉRIALISTE, LA JALOUSIE DES BELLES SŒURS ET DES BEAUX FRÈRES ENVERS LA FEMME DE LEUR FRÈRE, PARCE QU'IL PREND SOIN DE SA FEMME, ET PARFOIS CE SONT DES PARENTS QUI SONT JALOUX DE LEUR BELLE FILLE, PARCE QUE LEUR FILS PREND SOIN DE SA FEMME.
- VOULOIR S'EMMISER DANS LES AFFAIRES DU COUPLE PAR LES DEUX BELLES FAMILLES. DONNER DES INJONCTIONS DANS LE FOYER D'AUTRUI.....

QUESTION : EST CE QU'IL EST PERMIS, EN CAS DES CONFLITS, LA FEMME MARIÉE OU QUI VIT EN CONCUBINAGE OU EN UNION LIBRE, DE SE RÉFUGIER CHEZ SES PARENTS, OU CHEZ UN AUTRE MEMBRE DE SES PARENTS (ONCLE, TANTE...) ?

RÉPONSE : NON ET C'EST NON, QUELQUE SOIT LA SITUATION, LA FEMME MARIÉE DOIT TROUVER SON REFUGE CHEZ LES PARENTS DE SON MARI OU CHEZ LES AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE DE SON MARI ET NON CHEZ SES PARENTS OU NON CHEZ LES AUTRES MEMBRES DE FAMILLE DE SES PARENTS (**ONCLE, TANTE...**) ?
(TOBIT 10 :12)

TOBIT 10 :12

■12 Puis il s'adressa à sa fille Sara : « Va chez ton beau-père. Désormais, les parents de ton mari seront pour toi comme tes propres parents. Va en paix, ma fille ! J'espère entendre dire du bien de toi tant que je vivrai. »

Il leur dit au revoir et les laissa partir.

■ **DONC : SELON LA LOI DE TATA NZAMBI SUR LE MARIAGE, SI TU FAIS MARIER TA FILLE, CELLE-CI CHANGE LA FAMILLE, ELLE APPARTIENT À LA FAMILLE DE SON MARI (TOBIT 10 :12) (LÉVITIQUE 21 :3)**

LÉVITIQUE 21 :3

■ **3 ou une sœur qui n'est pas encore mariée. Elle appartient encore à sa famille, puisqu'elle n'est pas entrée dans la famille d'un autre homme. ■**

DONC QUELQUES SOIENT DES RAISONS, VOUS LES PARENTS, VOUS LA FAMILLE, VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE GARDER CHEZ VOUS VOTRE FILLE DÉJÀ MARIÉE, CAR ELLE APPARTIENT DÉSORMAIS, À UNE AUTRE FAMILLE, CELLE DE SON MARI (TOBIT 10 :12) (LÉVITIQUE 21 :3)

■ **NB : ET D'AILLEURS, VOTRE FILLE DÉJÀ MARIÉE, PERD SON NOM DE FAMILLE, ELLE PREND LE NOM DE SON MARI C'EST À DIRE LE NOM DU PÈRE DE SON MARI, C'EST POUR VOUS DIRE QU'ELLE A QUITTÉ VOTRE FAMILLE SELON LA LOI DE MOÏSE OU DE TATA NZAMBI (TOBIT 6 :10-13) (TOBIT 4 :12) (TOBIT 7 :12-14) (GENESE 2 :18-25) (MATTHIEU 19 :1-11).**

DONC VOUS QUI RECEVEZ VOS FILLES DÉJÀ MARIÉE CHEZ VOUS, QUAND ILS SONT EN CONFLIT OU POUR DES RAISONS X OU Y, VOUS COMMETTEZ UN SI GRAND PÉCHÉ, VOUS VIOLEZ LA LOI DE MARIAGE DE TATA NZAMBI DIT LA LOI DE MOÏSE.

IL FAUT RENVoyer VOTRE FILLE DÉJÀ MARIÉE OU DÉVIERGÉE, OU ENCEINTÉE CHEZ SON MARI OU CHEZ LES PARENTS DE SON MARI (DEUTERONOME 22 :28).

CAR EN LA RECEVANT CHEZ VOUS, VOUS ENCOURAGEZ LE DIVORCE OU LA SÉPARATION, ALORS, IL EST ÉCRIT DANS LA LOI, PERSONNE N'A LE DROIT DE SEPARER CE QUE TATA NZAMBI A UNI (MATTHIEU 19 :4-6)

MATTHIEU 19 :4-6

■ **4 (Jésus) YISU leur répond : « Vous n'avez pas lu ce qui est écrit dans les Livres Saints ? "Au commencement, Dieu a créé l'homme et la femme."**

■ **5 Et Dieu a dit : "À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère pour vivre avec sa femme. Et les deux deviendront comme une seule personne."**

■6 Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils sont comme une seule personne.
Ne séparez donc pas ce que Dieu a uni.

QUESTION : VU CE QUI PRÉCÈDE SELON LA LOI DE TATA NZAMBI DIT MOÏSE, À QUI VOUS AVEZ LE DROIT D'ACCUEILLIR CHEZ VOUS ENTANT QUE PARENTS : VOTRE PROPRE FILLE DÉJÀ MARIÉE EN CAS DES CONFLITS OU POUR D'AUTRES RAISONS OU BIEN LA FEMME DE VOTRE FILS ?

REPONSE : LA FEMME DE VOTRE FILS CAR ELLE APPARTIENT DANS VOTRE FAMILLE (TOBIT 10 :12) (LÉVITIQUE 21 :3)

QUANT À VOTRE PROPRE FILLE DÉJÀ MARIÉE, APPARTIENT À LA FAMILLE DES PARENTS DE SON MARI.

●NB : VOUS COMMETTEZ DES ERREURS CAR VOUS NE CONNAISSEZ PAS NI LES LIVRES SAINTS (LA LOI) ET NI LA PUISSANCE DE TATA NZAMBI (MARC 12 :24) (MATTHIEU 22 :29).

CONCLUSION : JE VOUS LAISSE LE LIVRE DE TOBIT 10 :8-14) (TOBIT 7 :12-17) POUR VOUS GUIDER OU POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS HISTOIRES DES COUPLES OU DES MARIÉS.

VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32)

INGETA

SIGNÉ, LE JUGE (JEAN 5 :22-23,27).

6. TROP DE CÉLIBATAIRES ENDURCIS (BITULA)

TROP DE CÉLIBATAIRES ENDURCIS (BITULA) ET POURQUOI DONC CAR LE MARIAGE C'EST UNE LOI (GENÈSE 1 :27) (GENÈSE 2 :18-25) (MATTHIEU 19 :4-6) ET LE MARIAGE EST SPIRITUEL ET SACRÉ (HÉBREUX 13 :4).

En Effet, Pour Rappel, La Vie Des Kongos Alias Congolais Bantu Dit Hébreux Dit Israëlite Est Régie Par La Loi Ou Les Livres Saints Ou Le Code Pénal Et Criminel : La Constitution Rédigée Sur La Montagne De Sinaï Par Tata Nzambi Mpungu Tulendo Kongo Mfumu Kongo Sur Le Corps De Son Fils Yisu Klisto Et Yisu Klisto Plus Tard, Il L'a Ecrite Sur Les Tablettes De Pierre Afin De La Transmettre Moïse Et Moïse A Son Tour , Qu'il Enseigne A Son Peuple Elu Kongo Bantu Dit Hébreux Israelites, Aux Enfants Et Aux Enfants De Leurs Enfants De Génération En Génération Jusqu'à Ce Jour (JEAN 1 :1-3) (EXODE 32 :15-16) (DEUTERONOME 9 :9-10) (DEUTERONOME 10 :1-4) (DEUTERONOME 4 :13-14(1-40) (EXODE 19 :1-25) (DEUTERONOME 4 :9-14) (EXODE 23 :20-23) (ACTES 7 :30-34,38-40).

DONC TOUTE LA VIE ICI-BAS DES KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITE EST SOUMISE OU IMPOSÉE AUX LOIS, AUX REGLES ET AUX COMMANDEMENTS (DEUTERONOME 4 :13-14) (À NE JAMAIS L'OUBLIER ET AUCUN JOUR QUE CELA PUISSE SORTIR DE VOTRE MÉMOIRE (DEUTERONOME 4 :9-14) DURANT TOUTE VOTRE VIE SUR LA TERRE (DEUTERONOME 4:10) CAR VOTRE VIE EN DEPEND (DEUTERONOME 32 :45-47) (LÉVITIQUE 18 :5) (BARUC 4 :1-4) (JEAN 5 :24-29) (JEAN 6 :47-59) YISU LE PAIN DU CIEL QUI DONNE LA VIE (JEAN 5 :19-29) (JEAN 6 :47-59) YISU EST L'ALLIANCE ENTRE NZAMBI ET LES KONGOS BANTU POUR LA VIE (LUC 22 :19-20) (MATTHIEU 26 :26-29) DONC YISU EST CELUI LA LOI DE TATA NZAMBI DIT LA LOI DE MOÏSE (HÉBREUX 10 :1-31).

••DONC QUAND VOUS VOYEZ YISU KLISTO, DIRECTEMENT VOUS VOYEZ LA CONSTITUTION KONGO DE LEURS LOIS , QUAND VOUS VOYEZ YISU KLISTO, DIRECTEMENT VOUS VOUS SOUVENEZ DE VOTRE CONSTITUTION DES LOIS KONGOS(DEUTERONOME 4:9-14) ET QUAND VOUS VOYEZ YISU KLISTO, DIRECTEMENT VOUS DEVEZ OBEIR AVEC SOIN OU RIGUEUR LES LOIS DE VOTRE CONSTITUTION KONGO (MATTHIEU 5 :20(17-20) (MATTHIEU 28 :19-20) ET DE CETTE FAÇON, VOUS AVEZ LA VIE AVEC NZAMBI POUR TOUJOURS (LÉVITIQUE 18 :5) (DEUTERONOME 32 :45-47) (BARUC 4 :1-4) (JEAN 5 :19-29) (JEAN 6 :47-59)

•• AINSI DONC LA QUESTION EST CELLE-CI : POURQUOI IL Y A UN CÉLIBAT ENDURCI AU KONGO BANTU CHEZ LE PEUPLE ÉLU DE TATA NZAMBI, UN PEUPLE À QUI TATA NZAMBI A DONNÉ SON NOM DE KONGO (**ESAIE 43 :7**) (**2 CHRONIQUE 7 :14**) (**SIRACIDE 36 :17**), LE PEUPLE À QUI NZAMBI KONGO A DONNÉ SA LOI OU LA SAGESSE OU LA CONNAISSANCE, OU L'ALLIANCE OU LE ROYAUME DES CIEUX, OU LES COUTUMES, OU LES PRESCRIPTIONS JUDICIAIRES, OU LES DÉCISIONS JUDICIAIRES OU LA PAROLE DE NZAMBI :

• « EN GROS LE PEUPLE À QUI TATA NZAMBI A DONNÉ SON FILS UNIQUE YISU KLISTO QUI EST SA LOI OU SA PAROLE DIT LA LOI DE MOÏSE OU L'ALLIANCE DE SANG AVEC LE PEUPLE KONGO (JEAN 3 :16-21 (MONDE ENTIER DES KONGOS UNIQUEMENT (**JEAN 7 :35**) (**LE DIASPORA KONGO**) (**JEAN 11 :52-53**) (**MATTHIEU 15 :24**) (**ESAIE 9 :5-6**) (**LUC 1 :32-33**) (**MATTHIEU 28 :19-20**) (**SIRACIDE 17:17**) (**DEUTERONOME 32 :7-9** (**BIBLE TOB OU FRANÇAIS COURANT**) (**ACTES 22 :25-29**) (**ROMAIN 9 :5**) (**DEUTERONOME 18 :15,18-19**), SOUFFRE UNE PATHOLOGIE APPELÉE : LE CÉLIBAT ENDURCI (KOTULA) ?

RÉPONSE : DEPUIS QUE LE PEUPLE ÉLU KONGO A REJETÉ OU A ABANDONNÉ CE QUI EST LE PLUS PRÉCIEUX POUR LUI APPELÉ : LA LOI DE TATA NZAMBI DIT LA LOI DE MOÏSE LA CONSTITUTION ÉLABORÉE SUR LA MONTAGNE DE SINAÏ (**DEUTERONOME 33 :4(1-4)**), IL EST ENTRAIN DE SUBIR LA FORCE OU LA PUISSANCE OU LA VIOLENCE DE LA LOI : CODE PÉNAL ET CRIMINEL DE **DEUTERONOME 28 :15-68 :**

DANS LE CODE PÉNAL KONGO **DEUTERONOME 28** EN SON ARTICLE OU VERSÉ 30 IL EST ÉCRIT : QUAND UN KONGO SE FIANCERA, QUELQU'UN D'AUTRE COUCHERA AVEC SA FIANCÉE (**DEUTERONOME 28 :30**) ET LE PROPHÈTE JÉRÉMIE A FAIT LA PÉDAGOGIE AUX KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX DANS (**JÉRÉMIE 8 :10**) :

NOUS LE VOYONS AU CONGO RDC : TA FIANCÉE QUI TRAVAILLE AVEC LES INDIENS, LES LIBANAIS, LES CHINOIS, LES SÉNÉGALAIS, LES NIGÉRIENS, EST COUCHÉE PAR CES ÉTRANGERS À CAUSE DE L'ARGENT POUR AVOIR DE QUOI À VIVRE, PARFOIS TA FIANCÉE EST COUCHÉE PAR VOTRE FRÈRE CONGOLAIS CAR ELLE TRAVAILLE AVEC UN MINISTRE, UN DIRECTEUR, UN PGD ... (**DEUTERONOME 28 :30**) (**JÉRÉMIE 8 :10**).

ALORS QU'IL EXISTE UNE LOI KONGO DANS SA LA CONSTITUTION KONGO DE SINAÏ QU'IL NE FAUT JAMAIS COUCHER AVEC UNE JEUNE FILLE DÉJÀ FIANCÉE (**DEUTERONOME 22 :23-28**) (**DEUTERONOME 22 :22**) CAR C'EST UN CRIME ET VOUS DEVEZ ÊTRE JUGÉ AUX ASSISES LÀ ON JUGE LES ASSASSINS OU LES CRIMINELS ET C'EST LA PEINE CAPITALE OU PEINE DE MORT (**DEUTERONOME 22 :23-28**)

(DEUTERONOME 22 :22) ET POUR ÉVITER LA MALÉDICTION AU MILIEU DU KONGO :

✚ **VOILÀ LA PREMIÈRE RAISON DE CÉLIBAT ENDURCI AU KONGO**
(DEUTERONOME 22 :23-29) (DEUTERONOME 22 :22) (JÉRÉMIE 8 :10)
(DEUTERONOME 28 :30).

✚ **DEUXIÈME RAISON DE CÉLIBAT ENDURCI AU KONGO : LA LOI DE MARIAGE N'EST PAS RESPECTÉE :**

LA LOI TOBIT 4 :12-13) (DEUTERONOME 7 :1-26) (ESDRAS 9 :11-12) (NEHEMIE 13 :23-27) (1 ROIS 11 :1-2) (MALACHIE 2 :10-12).

12 Mon fils, garde-toi de toute union illégale. Et tout d'abord, prends femme dans la descendance de tes pères. Ne prends pas une étrangère, car nous sommes les fils des prophètes : de Noé, qui fut le premier prophète, d'Abraham, Isaac et Jacob, nos pères des origines. Souviens-toi, mon fils : ils ont tous pris femme dans le clan de leurs frères ; ils ont été bénis dans leurs fils, et leur descendance aura un héritage.

13 Quant à toi, mon fils, aime tes frères, et ne jette pas un regard orgueilleux sur les filles de tes frères. Car, dans l'orgueil, il y a ruine et grand désordre et, dans une conduite indigne, abaissement et indigence extrême : c'est le début de la misère.

ET TATA KIMBANGU A REPRIS CETTE LOI DE MARIAGE DANS SON DISCOURS DU 1921 DE MBANZA NSANDA QUE LES KONGOS ALIAS CONGOLAIS VONT OUBLIER LA FAÇON DE SE MARIER DE LEURS ANCÊTRES ET ILS VONT OUBLIER LEURS LANGUES MATÉRIELLES (NEHEMIE 13 :23-27) (TOBIT 4 :12-13) (DEUTERONOME 7 :1-26) (1 ROIS 11 :1-13) (MALACHIE 2 :10-12) (ESDRAS 9 :2-12) (NEHEMIE 13 :3(BIBLE TOB) (ESDRAS 10 :3) (LÉVITIQUE 19 :19).

LA FAÇON DE SE MARIER DE NOS ANCÊTRES (TOBIT 4 :12-13) IL FAUT QUE LES PARENTS TE CHOISSENT UNE FEMME DANS LA TRIBU DE TON PÈRE (GENESE 27 :46) (GENESE 28 :1-9) (C'EST LE CAS DE NOTRE ANCÊTRE ET PÈRE BIOLOGIQUE YAKOBI KONGO QUI A PRIS DES FEMMES DANS LA MAISON OU TRIBU DE SA MÈRE (GENESE 28 :1-5).

MAIS AUJOURD'HUI, LES GENS D'AUJOURD'HUI LES KONGOS D'AUJOURD'HUI NE VEULENT PLUS ENTENDRE PARLER, ILS CHOISSENT LEURS PROPRES FEMMES OU MARIS VOIR MÊME DES ÉTRANGERS (NEHEMIE 13 :27) (ESDRAS 9 :11-12) (DEUTERONOME 7 :1-6) (1 ROIS 11 :1-2) (LÉVITIQUE 19 :19).

NB : IL Y A DES GENS FAUX QUI INTERDISSENT LE MARIAGE ENTRE NOUS LES KONGOS BANTU (MULUBA, MUNTANDU, MUDIMBU, MONGO, MUNGALA, (BREF LES GENS KONGO DE L'EST ET KONGO DU SUD (ISRAELITES ET JUIFS (BANGALA ET BAKONGO) (**1 TIMOTHÉE 4 :1-3**) (QUI EST CONTRAIRE À LA LOI TOBIT **4 :13 (12-13)**) C'EST À DIRE : LES KONGOS BANTU DOIVENT SE MARIER QU'ENTRE EUX, MAIS DE PRÉFÉRENCE IL COMMENCER DANS LA TRIBU DE TON PÈRE (**TOBIT 4 :12-13**).

✚ **AUTRES CAS DE CÉLIBAT ENDURCI : LE DIVORCE (**MATTHIEU 5 :31-32**) (**MATTHIEU 19 :9**) :**

✚ **IL Y A UNE LOI KONGO : TU DOIS PRENDRE LA FEMME DE TON FRÈRE QUI EST MORT SANS LAISSER LES ENFANTS AVEC CETTE FEMME AFIN DE DONNER UNE DESCENDANCE À TON FRÈRE (**MATTHIEU 22 : 23-29**) (**MARC 12 :18-24**) (•• **GENESE 38 :6-10**) ••.**

DONC TANT QUE LES KONGOS ONT ABANDONNÉ LA LOI DE MOÏSE DE TATA NZAMBI DE MARIAGE, LE KONGO RESTERA UN PAYS DE CÉLIBAT ENDURCI ET DE LA PROSTITUTION.

NB : LA POLYGAMIE PEUT AUSSI RÉSOUDRE CETTE QUESTION DE CÉLIBAT ENDURCI, MAIS C'EST UNE VOIE OU CHEMIN À NE JAMAIS PRENDRE AUSSI LONGTEMPS QUE LES MOYENS FINANCIERS FONT DÉFAUT CAR IL FAUT SATISFAIRE EN BESOIN MATÉRIEL TOUTES TES FEMMES.

C'EST POURQUOI, SI TU N'AS PAS ASSEZ DE MOYENS FINANCIERS, IL FAUT JAMAIS OSER TE METTRE DANS UN SALE DRAP DU MONDE OU DANS LE PÉTRIN.

NB : LÀ OÙ IL N'Y A PAS LA LOI, N'A PAS DES PÉCHÉS, C'EST À DIRE : LE CODE PÉNAL ET CRIMINEL KONGO N'A PAS PRÉVU LA LOI AUTORISANT LA POLYGAMIE ET INTERDISANT LA POLYGAMIE, MAIS CELA DEPEND DE CAS :

1) TA FEMME QUI NE MET PAS AU MONDE, SUR ACCORD DE TA FEMME STÉRILE, TU PEUX PRENDRE UNE AUTRE FEMME (C'EST LE CAS DE NOTRE ANCÊTRE ABRAHAM AVEC SA FEMME SARA STÉRILE, ELLE A AUTORISÉ SON MARI DE PRENDRE SA SERVANTE AGAR ET ILS ONT EU ISMAËL).

C'EST LE CAS DES DEUX SOEURS LÉA ET RACHEL LES FEMMES DE NOTRE ANCÊTRE KONGO YAKOBI QUI ONT DONNÉ LEURS SERVANTES RESPECTIVES À LEUR MARI YAKOBI KONGO POUR AVOIR DES ENFANTS QUI ONT FORMÉ LE PEUPLE ÉLU KONGO (LES 12 TRIBUS OU APÔTRES KONGO**) (**GENESE 29 :31-35**) (**GENESE 30 :1-24**).**

NB : QUAND TATA NZAMBI VA RESTAURER LE KONGO BANTU DIT ISRAËL ET SON PEUPLE ÉLU KONGO DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS, CELA QUE LA JOIE D'ÊTRE POLYGAME SERA AU TOP CAR LES HOMMES ET LES FEMMES AURONT BEAUCOUP D'ARGENTS ET IL N'Y AURA PAS DE LA JALOUSIE À CAUSE DE MATÉRIEL ET AUSSI TATA NZAMBI VA LAVER NOTRE CERVEAU ET ON NE SE SOUVIENDRA PAS DU PASSÉ NOUS SERONT COMME DES ANGES (1 CORINTHIENS 15 :45-49) (MATTHIEU 22 : 29-30 (23-30) ON VA AVOIR DES FEMMES COMME LES ANGES DU CIEL SANS FAIRE LE MARIAGE CAR C'EST TATA LUI MÊME QUI VA DONNER À CHACUN DE NOUS DES FEMMES, À CONDITION QUE VOUS RESPECTIEZ LA LOI DE MARIAGE KONGO BANTU AUJOURD'HUI, SINON DEMAIN À LA RESTAURATION DU PEUPLE ÉLU KONGO, VOUS SEREZ PRIVÉ DES FEMMES.

AUTRE CAS DE CÉLIBAT ENDURCI : LES MARIS ET LES FEMMES DES NUITS QUI SONT JESUS CHRIST BLANC DE NAZARETH DES CHRÉTIENS ET SA MÈRE VIERGE MARIE LA BLANCHE QUE VOUS VOUS SOUVENIEZ VOUS LES CHRÉTIENS PAR SIMPLE MANGER LE PAIN SON CORPS ET PAR SIMPLE BOIRE LE VIN SON SANG ET VOS COEURS ONT ÉTÉ TRANSFORMÉS PAR UN GRAND AMOUR DE VOTRE JESUS DÉMON BLANC 666 (JÉRÉMIE 2:25) ET LA NUIT , IL DEVIENT VOTRE MARI DE NUIT ET SA MÈRE VIERGE MARIE LA NUIT DEVIENT VOTRE FEMME DE NUIT (ROMAIN 1 :22-31) (JUDE 1 :6-7) (GENESE 6 :1-4).

VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :31-35).

INGETA.

WUNTANGA WAVUKA KUAKU.

TANGA NGA OBIKA NAYO.

LISEZ-MOI POUR AUGMENTER VOTRE CONNAISSANCE (DANIEL 12 :4).

LISEZ-MOI POUR COMPRENDRE LES ÉCRITURES (LUC 24 :45) (ESAIE 29 :9-12) (APOC 5 :1-9).

LISEZ-MOI POUR ROMPRE LE CÉLIBAT ENDURCI (KOTULA) (TOBIT 4 :12-13) (NEHEMIE 13 :27) (ESDRAS 9 :11-12) (1 ROIS 11 :1-12) (MATTHIEU 5 :31-32) (MATTHIEU 19 :3-9) (ESDRAS 10 :3).

QUE LE MARIAGE SOIT RESPECTÉ (HÉBREUX 13 :4).

INGETA.

7. LES RELATIONS INTERDITES PAR LA LOI DE TATA NZAMBI

ENTRE AUTRES CELLES DE (**LEVITIQUE 18 :5-30**) IL EXISTE ENCORE D'AUTRES FORMES DES RELATIONS SEXUELLES INTERDITES PAR LA LOI DE TATA NZAMBI.

LES VOICI CI-DESSOUS :

Attention ! voici les pratiques sexuels qui peuvent vous conduire en enfer

Parlons Religion24 mars 2021

À la lumière des Saintes Écritures, le monde de Noé fut détruit à cause de la perversion sexuelle qui plongea les hommes d'alors dans la dépravation et une déperdition sans précédent.

Le monde était alors constitué de deux races : celle de Caïn et de Seth. La postérité de Caïn était impie et celle de Seth pieuse. Une minutieuse considération des Saintes Écritures laisse voir de manière on ne peut plus claire que la postérité de Caïn prit un envol très matérialiste au grand dam (préjudice) de la spiritualité (Gen 4.16-24). La descendance de Caïn par Lemec introduisit une déchéance totale dans l'institution divine du mariage par l'instauration de la polygamie (Gen 4.19). Satan pour exciter la colère de Dieu sur le monde, plongea l'humanité dans un péché contre nature. Les anges couchèrent avec les belles filles, abandonnant leur domicile céleste.

De cette abominable union entre les filles des hommes et les anges naquit une race de géant impie (Gen. 6.1-12, 4-5), que l'on appelait les « **Néphilim ». Plus tard, Dieu a détruit Sodome et Gomorrhe toujours à cause de la perversion sexuelle qui avait gagné les mœurs de ces villes-là (Gen. 19.5). Le diable œuvre chaque jour de manière plus efficace pour l'expansion et la promotion de ce péché dont les conséquences sont multiples et sur plusieurs aspects. Alors que les non- avertis focalisent leur regard sur les traditionnelles méthodes du péché sexuel, le diable multiplie très subtilement les manières de commettre ce péché aujourd'hui à large spectre.**

Voici donc quelque pratique sexuel qui peut vous conduire en enfer :

ADULTÈRE (v. 10) : Infidélité conjugale. (Le coupable était puni de mort physique) Aujourd'hui, cette mort est spirituelle. Toutefois, sa manifestation sur le corps physique est réelle. Cette personne est morte quoique vivante (1 Tim 5.6 ; Apoc 3.1c). L'adultère peut être en esprit lorsque l'un des partenaires est dans son foyer de corps et non de cœur. Dans son cœur, il est en situation de divorce, bien qu'étant fictivement dans son foyer. Les sœurs qui résistent à 1 Cor 7.4 sont en position d'adultère. Il arrive que certains partenaires pour des raisons diverses n'arrivent jamais à l'orgasme sans penser à un ancien partenaire. Ceci est une situation d'adultère de fait. Les partenaires qui pour quelque raison que ce soit regrettent d'être en mariage à cause de leurs conjoints sont des adultères (Mal 2.13-16). Le partenaire qui a une personne autre que son conjoint légal, attachée en son esprit, ou qui convoite le foyer d'autrui est un adultère devant Dieu.

- L'INFIDÉLITÉ CONJUGALE ou adultère se manifeste à une grande échelle. Beaucoup de couples sont visiblement ensemble, mais en esprit, le divorce entre eux a longtemps été consommé. Lorsque pour un conflit la communion se coupe, la femme sur le lit conjugal regarde au septentrion (Nord) alors que l'époux est au midi (sud), quel esprit anime l'un et l'autre ? Dans leur esprit, n'y a-t-il pas répudiation ? Pourtant, il est écrit : ..."Dieu est témoin entre toi et la femme de ta jeunesse à laquelle tu es infidèle... Prenez donc garde en votre esprit et ne soyez pas infidèle, car je hais la répudiation" (Mal 2.13-16). "L'homme qui répudie sa femme ou vice versa, l'expose à devenir adultère" (Mc 10.11-12).

HOMOS*XUALITE (v.13) : Inversion s*xuelle ou affinité sexuelle éprouvée pour une personne de son s*xe. Relation s*xuelle par voie an*le entre deux hommes (Rom. 1.26-28). Les coupables étaient punis de mort.

LESBIANISME / SAPHISME : Perversion s*xuelle entre deux femmes qui se prennent comme mâle et femelle. Homos*xualité féminine. La femme se couche sur l'autre comme en position s*xuelle et caresse son partenaire jusqu'à ce qu'orgasme s'en suive.

APHRODISIAQUE : Attachement aux choses qui crée et stimule le désir s*xuel. (À nos jours, ce domaine s'intensifie par les audiovisuels, les journaux, les contacts et les produits).

ATTOUCHEMENTS IMPURS : Baisers, caresses, chatouillements des parties sensibles ou manipulations digitales des organes intimes d'un partenaire illégal dans le but de l'exciter pour aiguïser sa sensualité, ou pour satisfaire son instinct. Les attouchements impurs ouvrent la porte à la m*sturbation et à des puissants esprits d'impudicité.

S*XUALITÉ PAR IMAGINATION : Représentation active en pensée des choses obscènes et immorales : écrits, dessins, peintures photos, images films, romans ou des partenaires s*xuels avec qui on se prostitue. Penser à un partenaire s*xuel, jouir en pensée de la s*xualité avec lui.

S*XUALITÉ AVEC DES APPAREILS : Certains hommes déçus par leurs conjoints décident de ne plus jamais avoir affaire aux femmes. Satan pour les garder dans l'esclavage a fait fabriquer des appareils en plastiques en forme d'une femme. Lorsque ces appareils sont mis sous tension, ils vibrent et peuvent produire des caresses et des attouchements comme une femme. Ces appareils sont gonflés avant utilisation et dégonflés, lavés après usage.

PROXÉNÉTISME : Favoriser, tirer profit de la prostitution d'autrui. Par le proxénétisme, le sujet est un agent démoniaque jouant le rôle d'intermédiaire et de facilitateur dans l'accomplissement des desseins diaboliques, se dressant de fait comme du péché sexuel, devenant par-là, un ennemi de Dieu.

FORNICATION : Relation s*xuelle coupable avant le mariage

PROSTITUTION, DÉBAUCHE, PERVERSION : Recherche immodérée du plaisir sensuel ; obsession. Prostitution : Rapport s*xuel contre argent.- La prostitution fait de la prostituée un objet commercial de Lucifer au service du mal. Le corps devenant un champ, un marché, un comptoir de vente, il va de soi que, comme les animaux, la pourriture, la

saleté, les fourmis, les vers, les reptiles, les oiseaux et autres existent dans le champ et le marché, le corps de la prostitution est un dépotoir de déchets de toutes sortes.

VIOL : Violence et abus s*xuel sur une personne de s*x opposé.

- Bien qu'involontaire chez la femme, le viol crée en celle-ci, un état de psychose, une haine poussée du genre masculin et la réminiscence, produit toujours un grand choc qui ne reste pas ici sans conséquences physiques. Parfois même mariée, certaines femmes à une période de leur vie revoient cet acte odieux revenir dans leur esprit. Ceci a apporté des comportements hostiles de certaines femmes à l'égard de leur mari et a même conduit au divorce par manque de discernement chez le conjoint. En effet, à ce moment, là, la femme plongée dans la vision horrible du viol qu'elle avait subi, ne sait plus qu'elle est avec son époux légal, et pour se défendre instinctivement, elle fait violence pour se débarrasser de son bourreau.

AVORTEMENT : Interruption volontaire par voie directe ou indirecte d'une grossesse.

- L'avortement est un crime pur et simple qui consiste à mettre fin à une vie humaine. Le meurtrier n'a pas la vie éternelle en lui (1 Jn 3.15). Aider, conseiller, contribuez directement ou indirectement donne lieu à une implication claire dans l'avortement. Celui qui verse le sang en rendra compte (Gen 9.5-6). Toutes méthodes et pratiques d'avortement sont en abomination devant Dieu.

PÉDOPHILIE : Plaisir et passion s*xuelle des hommes âgés envers les petites filles.

SADISME : Perversion s*xuelle qui fait souffrir physiquement ou moralement l'objet de ses désirs dans le but d'atteindre l'orgasme. Qui éprouve du plaisir à faire souffrir.

MASOCHISME : Perversion (s*xuelle) dans laquelle le sujet recherche le plaisir s*xuel dans les douleurs physiques et les humiliations.

GIGOLETTE, TANTOUSE : Femme âgée qui garde, loge et entretient un jeune homme qu'elle pour satisfaire ses besoins s*xuels.

GIGOLO : jeune homme entretenu par une femme plus âgée que lui pour la satisfaction de ses désirs s*xuels.

FELLATI*N : Acte s*xuel consistant à exciter les parties génitales masculines par les caresses buccales. Sucrer, faire la pipe. Acte s*xuel consistant à faire des caresses buccales sur l'an*s. Pratique sexuelle qui met la bouche au contact des parties génitales féminines

VAMPIRISME : Perversion s*xuelle dans laquelle le sataniste pour parvenir à l'orgasme saigne sa victime. Le sujet masculin fait des rapports avec violence au point de détruire les parties intimes de la femme pour la faire saigner. À la fin, le sataniste lèche le sang de la femme.

MASTURBATI*N : Manipulation des organes génitaux pour parvenir au plaisir s*xuel et à l'orgasme. nombreux partenaires s*xuels s'accouplent aux yeux des spectateurs qui apprécient ou disqualifient les méthodes des couples. On a accès à ces stades en payant des billets. Un autre type d'aide pour marcher.

BIS*XUALITÉ : relation s*xuelle avec des partenaires des deux sexes alternativement ou simultanément.

EXHIBITIONISM EXHIBITIONNISME : Tendance à exhiber ses organes génitaux, soit à titre de satisfaction s*xuelle perverse, soit par suite d'attirance d'un partenaire.

FANTASME : Nous définissons le fantasme érotique comme une perception mentale consciente se présentant le plus souvent sous une forme plus ou moins imagée et ayant une valeur hédonique et excitatoire."

FETICHISM/FETICHISME : Perversion qui pousse l'individu à rechercher une excitation ou un plaisir s*xuel exclusivement à partir d'un objet (sous-vêtement, bas, chaussures) ou d'une partie du corps du partenaire (cheveux, jambe, main). Perversion dans laquelle la satisfaction s*xuelle est conditionnée par la vue ou le contact d'un objet déterminé (soulie, vas, dessous féminins).

FROTTEURISM/FROTTEURISME : Perversion s*xuelle de l'homme qui obtient un plaisir sexuel en se frottant furtivement contre les vêtements de femmes, des personnes étrangères dans une foule.

GÉRONTOPHILIE : Appétence sexuelle pathologique à l'égard des vieillards.

INCESTE : Relations s*xuelles interparentales, dans la mesure où elles sont l'objet d'une prohibition sociale, la détermination des liens de parenté constitutifs de l'inceste variant avec les communautés sociales.

MY SOPHILIE : Intérêt érotique répété, intense, incoercible impliquant un contact avec des objets souillés (sueur, saleté, objets ou articles ayant servi à l'hygiène lors des menstruations).

NÉCROPHILIE : Perversion se traduisant par une attirance s*xuelle pour les cadavres

NYMPHOMANIE : Exagération pathologique du désir s*xuel chez la femme.

ONDINISME : Synonyme d'urolagnie / urophilie, Érotisme urinaire; excitation s*xuelle associée à la fonction urinaire chez le sujet lui-même ou chez un partenaire du même s*xue ou du s*xue opposé.

PERVERS : Le pervers est un individu dont le plaisir s*xuel est bloqué par l'idée de la castration. Par la perversion, il essaie de prouver qu'il n'y a pas castration. Dans la mesure où il est cru, le plaisir s*xuel et l'orgasme deviennent à nouveau possibles."

PICTOPHILIE : nécessité de regarder des images porn*graphiques pour s'exciter, la production de films, de sites Internet ou de littérature de cette nature ainsi que son utilisation exclusive, en tant que spectateur."

SADISM/\$ADISME : Perversion du sens génital dans laquelle le sujet n'accède au plaisir qu'à travers une souffrance physique ou morale qu'il inflige à autrui.

Note(s) : Du nom du Marquis de Sade, la notion de sadisme, comme celle de masochisme, a été étendue au-delà du plaisir directement s*xuel, pour désigner tout comportement où une satisfaction est obtenue par une agression exercée sur autrui. Sadisme et masochisme constituent un couple de tendances opposées et complémentaires qui coexistent chez le même individu (sdomasochisme), bien qu'habituellement une des deux perversions soit prépondérante.

Satyriasis/satyriasis : Exagération morbide des désirs s*xuels chez l'homme.

TRANSS*XUALISME/ TRANSS*XUALISM : Sentiment délirant d'appartenir au s*xue opposé, malgré une morphologie s*xuelle normale, le plus souvent associé au désir de changer de s*xue. Conviction qu'a un sujet d'appartenir à l'autre s*xue, qui le conduit à tout mettre en œuvre pour que son anatomie et son mode de vie soient le plus possible conformes à sa conviction.

VOYEURISME/VOYEURISM : Synonyme de scopophilia ou scopophilie (nom féminin) : Perversion n'autorisant l'orgasme qu'à la vue du rapport s*xuel de tiers.

CHRONOPHILIE : attirance s*xuelle pour une personne d'un âge complètement différent.

ZOOPHILIE : faire acte s*xuel avec animal.

BONDAGE Pratique s*xuelle associée au sadomasochisme qui consiste à entraver la liberté d'un individu en l'immobilisant avec des liens de toute sorte. Il s'agit en général de jeux érotiques consensuels. Toutefois, les techniques de bondage sont multiples (bâillon, chaîne, corde, étoffe, etc.) et peuvent représenter, dans certains cas, un réel danger pour le sujet qui se prête à de telles pratiques.

SCOPOPHILIE : aimer regarder des films ou strip-tease, ou peep-show..etc.

MAIEUSOPHILIE : être attiré s*xuellement par les femmes enceintes.

MELANGISME : Pratique s*xuelle qui implique d'avoir des relations s*xuelles avec des individus autres que son partenaire amoureux officiel sans toutefois qu'il y ait pénétration lors de ces rapports.

CAUDAULISME : mettre sa femme à la disposition d'un autres homme ou femme, l'autre partenaire regardant, ne pratiquant pas

AVALER (v.) dans une dynamique s*xuelle, avaler signifie bien souvent ingurgiter les fluides du partenaire, notamment le sp*rme lors d'une fellati*n. Toutefois, la plupart des femmes présentent peu de goût pour cette pratique. Il est à noter que les fluides corporels véhiculent facilement des MST.

CYBERSEXE Il s'agit de toute forme de consommation s*xuelle ou d'échanges à caractère s*xuel via le net. Il peut s'agir de discussion sur chat avec des internautes, d'exhibition via des webcams, de voyeurisme par le biais de sites érotiques, etc.

POUPÉE GONFLABLE accessoire du domaine des "s*x toys", la poupée gonflable est un substitut féminin, à son effigie. Au départ, il s'agissait de ballons gonflables parfaitement grotesques, mais pratiques pour l'homme esseulé. Aujourd'hui, ces poupées sont de véritables petits chefs-d'œuvre de réalisme et leur fabrication en latex leur donne une texture presque humaine. Cela dit, il faut y mettre le prix.

BRAVO À NOTRE FRERE BANTU QUI A REDIGÉ CE MESSAGE ET QU'IL SOIT BENIT ABONDAMMENT

INGETA

LE BUREAU CHRIST KONGO MATADI



8. LES AVORTEMENTS :



ARRÊTEZ DE PRATIQUER DES AVORTEMENTS FEMMES NÉGRESSES (NOIRES) KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES.

EN EFFET, NOUS SOMMES UN PEUPLE ÉLU QUI A REÇU TOUTES LES PROMESSES DE TATA NZAMBI (ROMAIN 9 :3-5) ET PARMIS TOUTES CES PROMESSES, IL Y A LA PROMESSE D'ÊTRE LE SEUL SUR LA TERRE PARMIS LES AUTRES PEUPLES, D'ÊTRE TRÈS NOMBREUX COMME DES ÉTOILES, COMME LES GRAINS DE SABLES AU BORD DES MERS (GENESE 13 :1, 14-17) (GENESE 12 :1-9) (GENESE 26 :1-5) (GENESE 28 :13-17) (ACTES 7 :16-34).

NB : VOIR MÊME LE NOUVEAU ROI PHARAON D'ÉGYPTE QUI N'AVAIT PAS CONNU NOTRE ANCÊTRE JOSEPH EN EGYPT, AVAIT VOULU DIMINUER LE NOMBRE DE KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES, MAIS SON PLAN AVAIT ÉTÉ ÉCHOUÉ PAR LES SAGES ÉGYPTIENNES DE SON ROYAUME D'ÉGYPTE QUI N'ONT PAS VOULU L'OBÉIR DE TUER À LA NAISSANCE LES BÉBÉS KONGOS DIT HÉBREUX ISRAELITES

EXODE 1 :1-20

8 Il s'éleva sur l'Egypte un nouveau roi, qui n'avait point connu Joseph.

9 Il dit à son peuple : Voilà les enfants d'Israël qui forment un peuple plus nombreux et plus puissant que nous.

10 Allons ! montrons-nous habiles à son égard ; empêchons qu'il ne s'accroisse, et que, s'il survient une guerre, il ne se joigne à nos ennemis, pour nous combattre et sortir ensuite du pays.

11 Et l'on établit sur lui des chefs de corvées, afin de l'accabler de travaux pénibles. C'est ainsi qu'il bâtit les villes de Pithom et de Ramsès, pour servir de magasins à Pharaon.

12 Mais plus on l'accablait, plus il multipliait et s'accroissait ; et l'on prit en aversion les enfants d'Israël.

13 Alors les Egyptiens réduisirent les enfants d'Israël à une dure servitude.

14 Ils leur rendirent la vie amère par de rudes travaux en argile et en briques, et par tous les ouvrages des champs : et c'était avec cruauté qu'ils leur imposaient toutes ces charges.

15 Le roi d'Egypte parla aussi aux sages-femmes des Hébreux, nommées l'une Schiphra, et l'autre Pua.

16 Il leur dit : Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux et que vous les verrez sur les sièges, si c'est un garçon, faites-le mourir ; si c'est une fille, laissez-la vivre.

17 Mais les sages-femmes craignirent Dieu, et ne firent point ce que leur avait dit le roi d'Egypte ; elles laissèrent vivre les enfants.

18 Le roi d'Egypte appela les sages-femmes, et leur dit : Pourquoi avez-vous agi ainsi, et avez-vous laissé vivre les enfants ?

19 Les sages-femmes répondirent à Pharaon : C'est que les femmes des Hébreux ne sont pas comme les Egyptiennes ; elles sont vigoureuses et elles accouchent avant l'arrivée de la sage-femme.

20 Dieu fit du bien aux sages-femmes ; et le peuple multiplia et devint très nombreux.

TATA NZAMBI N'AIME PAS QUE LA DÉMOGRAPHIE DE SON PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES PUISSENT DIMINUER, IL RECOMMANDE À SON PEUPLE ÉLU KONGO D'ÊTRE TRÈS FÉCOND ET TRÈS NOMBREUX JEREMIE 29 1-7

JÉRÉMIE 29 :1-7

Jérémie a envoyé une lettre aux Judéens exilés à Babylone

1 Le prophète Jérémie a envoyé de Jérusalem une lettre aux anciens, aux prêtres, aux prophètes, et à toutes les autres personnes que Nabuchodonosor avait déportées de Jérusalem à Babylone,

2 c'est-à-dire le roi Yekonia, la reine mère, les fonctionnaires importants, les chefs de Juda et de Jérusalem, les forgerons et les artisans.

3 Jérémie a donné sa lettre à Éliassa, fils de Chafan, et à Guemaria, fils de Hilquia. En effet, Sédécias, roi de Juda, les a envoyés à Babylone, auprès du roi Nabuchodonosor. Cette lettre disait ceci :

4 « Voici un message du Seigneur de l'univers, Dieu d'Israël, pour tous ceux qu'il a fait déporter de Jérusalem à Babylone :

5 «Bâtissez des maisons et habitez-les. Plantez des jardins et mangez ce qu'ils produisent.

6 Mariez-vous, ayez des fils et des filles. Choisissez des femmes pour vos fils et donnez vos filles en mariage, pour qu'ils aient des enfants à leur tour. Devenez nombreux là-bas, ne diminuez pas ! »

7 Travaillez pour développer la ville où le Seigneur vous a exilés. Priez-le pour cette ville, parce que votre bonheur dépend du bonheur de cette ville.

DONC MÊME À L'ÉTRANGER, TATA NZAMBI RECOMMANDE À SON PEUPLE ÉLU KONGO DE DIASPORA (JEAN 7 :35) (BIBLE CHOURAQUI) DE SE MARIER ENTRE EUX POUR NE PAS PERDRE LEUR RACE KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES (JÉRÉMIE 29 :6).

CAR EN SE MARIANT AVEC DES ÉTRANGERS, VOS ENFANTS SONT CONSIDÉRÉS PAR TATA NZAMBI COMME DES ÉTRANGERS (NEHEMIE 13 :3) (ESDRAS 10 :3) ET ILS NE SONT PAS COMPTÉS DANS LE PEUPLE ÉLU KONGO CAR SONT DES ÉTRANGERS

ESDRAS 2 :59-61

59 Les gens qui reviennent de Tel-Mêla, Tel-Harcha, Keroub, Addan et Immer ne peuvent pas dire exactement si les familles de leurs ancêtres appartiennent bien au peuple d'Israël.

60 En tout, ils sont 652 et ils font partie des familles de Délaya, Tobia et Necoda.

●61 Certains prêtres sont dans la même situation : ce sont les hommes des familles de Hobaya, Haccos, et Barzillai. Cet homme est appelé ainsi parce qu'il s'est marié avec une des filles de Barzillai, de Galaad.

62 Ils ont cherché les listes où les noms de leurs ancêtres sont inscrits, mais ils ne les ont pas trouvées. Alors ils sont considérés comme impurs, et on leur interdit de servir comme prêtres. ●●

63 Le gouverneur lui-même leur défend de manger des offrandes uniquement réservées à Dieu. Ils doivent attendre qu'un prêtre prenne une décision au moyen de l'Ourim et du Tummim.

QUESTION : POURQUOI TATA NZAMBI AIME QUE LES KONGOS SOIENT TRÈS NOMBREUX COMME LES ÉTOILES ?

RÉPONSE : CAR LES KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES FORMENT UNE ARMÉE TRÈS PUISSANTE DE TATA NZAMBI (EZEKIEL 37 :10) (ABDIAS 1 :19-21) SUR LA TERRE À L'IMAGE DE L'ARMÉE CÉLESTE DONT L'ANGE MIKA DIT MIKAËL DIT YISU KLISTO LE CHRIST KONGO EST LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE CETTE ARMÉE CÉLESTE (APOC 12 :7-9).

●●MOÏSE FUT DONC LE CHEF DE CETTE ARMÉE DEPUIS L'ÉGYPTE JUSQU'AU DÉSERT).

NB : LA GUERRE D'HARMAGUEDON ARRIVE POUR COMBATTRE LES ENNEMIS DE TATA NZAMBI MPUNGU TULENDO KONGO (APOC 16:17-21)



TATA NZAMBI VA UTILISER LES KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES COMME SON ARRIVÉE QUI SERONT APPUYÉS PAR L'ARMÉE CÉLESTE DU CHRIST KONGO ALIAS MIKAËL ARCHANGE (APOC 12 :7-8) AFIN DE METTRE À GENOUX OU À TERRE LES ENNEMIS DE TATA NZAMBI (APOC 3 :9) (ABDIAS 1 :19-21), IL A BESOIN QUE LES KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES SOIENT TRÈS NOMBREUX POUR FORMER UNE ARMÉE TRÈS PUISSANTE DE CHASSER LUCIFER ET DE L'ARRÊTER (APOC 20 :1-3)

EN CONCLUSION : SI VOUS TUER VOS BÉBÉS, EN PRATIQUANT DES AVORTEMENTS, DE LIMITER DES NAISSANCES, DE FAIRE LA PLANIFICATION FAMILIALE, PRENDRE DES PILULES, ET AUTRES MOYENS POUR NE PAS AVOIR DES ENFANTS OU POUR LIMITER DES NAISSANCES, QUI SERONT DANS L'ARMÉE TERRESTRE DE TATA NZAMBI POUR LA GUERRE D'HARMAGUEDON DE LA DÉLIVRANCE DU PEUPLE ÉLU KONGO ?



LES BLANCS QUI VIENNENT VOUS DIRE DE LIMITER LES NAISSANCES, ILS SAVENT LE POURQUOI, ILS ONT TRÈS PEUR DE LA DÉMOGRAPHIE OU DU SURPOPULATION DU PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES, EUX ILS VOUS CONNAISSENT CAR ILS LISENT BEAUCOUP VOTRE IDENTITÉ ET HISTOIRE DE CE PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES, MAIS QUANT À VOUS LES KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES, VOUS NE LISEZ PAS LEUR IDENTITÉ ET HISTOIRE, VOUS NE POUVEZ PAS LES CONNAÎTRE, VOUS PASSEZ VOTRE TEMPS À LA L'OISIVETÉ (LUC 21 :34-36)

VOS ENNEMIS PRENNENT LEUR TEMPS DE VOUS ÉTUDIER, MAIS VOUS VOUS N'AVEZ JAMAIS EU LE TEMPS D'ÉTUDIER VOTRE ENNEMI, VOUS LES IGNOREZ COMPLÈTEMENT.

DONC ARRÊTEZ IMMÉDIATEMENT CETTE PRATIQUE DES AVORTEMENTS ET DE CONTRACEPTION.

**VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32).
INGETA.**

**9. LA DÉMOGRAPHIE OU LA
SURPOPULATION AFRICAINE
DES NOIRS EST UN CAUCHEMAR
DES BLANCS MAIS POURQUOI
DONC ?**



**EN EFFET, LES BLANCS SONT DES GRANDS CONNAISSEURS DE NOS ÉCRITURES
APPELÉES « LA TORA OU LA LOI : MOÏSE ET L'ENSEIGNEMENT DES PROPHÈTES »
» PLUS QUE LES KONGOS ALIAS CONGOLAIS BANTU DIT HÉBREUX EUX MÊMES
CAR LES NOIRS NE LISENT PAS LEURS PROPRES ÉCRITURES ET S'ILS LES LISENT, ILS
LISENT QUE LA PARTIE AJOUTÉE, FALSIFIÉE, ENLEVÉE PAR LES BLANCS POUR
EMBROUILLER OU EFFACER LES TRACES DE LA VÉRITÉ (2 CORINTHIENS 2 :17)
(JÉRÉMIE 8 :8) (LUC 1 :1-3).**

**ET ENCORE LES BLANCS ONT MENTI LES NOIRS QUE LES LIVRES SAINTS MOÏSE ET
L'ENSEIGNEMENT DES PROPHÈTES CA APPARTIENNENT AU PASSÉ ET L' ONT
SURNOMMÉ L'ANCIEN TESTAMENT OU L'ALLIANCE ET ILS ONT CRÉÉ À LA PLACE
CE QUE LES CHRÉTIENS APPELLENT LA NOUVELLE ALLIANCE OU TEMPS DE LA
GRÂCE OU LE NOUVEAU TESTAMENT DONT LEUR BON DIEU AIME TOUT LE
MONDE ET A TANT AIMÉ LE MONDE ENTIER, C'EST POURQUOI IL A ENVOYÉ SON
FILS UNIQUE JESUS DEMON LE BLANC AVEC BEAUCOUP DE DE POILS LISSES SUR SA
TÊTE ET AUX YEUX BLEUS. ILS ONT BLANCHI TATA NZAMBI ET SON FILS YISU
KLISTO ET ILS ONT BLANCHI LE PEUPLE ÉLU DE TATA NZAMBI LES HÉBREUX
ISRAELITES ET JUIFS (APOC 2 :9) (ROMAIN 1 :22-26). ET ILS ONT DÉFORMÉ LES
ÉVANGILES DE L'APÔTRE PAUL (2 PIERRE 2:15-17).**

ET LES PASTEURS, PRETRES PROPHÈTES, BERGERS ... CONGOLAIS DEVENANT CHRÉTIENS OU CRETINS (IDIOTS) PARTENT SUR CE TERRAIN LÀ DE LA NOUVELLE ALLIANCE OU TEMPS DE LA GRÂCE OU LE NOUVEAU TESTAMENT POUR POMPER QUE LES MENSONGES AUX CONGOLAIS ET DE LES MAINTENIR CAPTIFS DANS LES PÉCHÉS ET DANS L'IGNORANCE TOTALE (**OSÉE 4 :6-10**) ET DE L'EXPLOITER, DÉPOUILLER, VIDER LEURS PORTES MONNAIES (**ÉZÉCHIEL 34 :1-24**) (**JEAN 10 :1-16**).

NB : LES BLANCS SONT DES BOUCS (**CHEVRES**) (**MATTHIEU 25 :31:35**) (**DANIEL 5 :8**) (**DANIEL 5 :21**) ILS N'ONT PAS DES CHEVEUX MAIS DES POILS LISSES ET ILS N'ONT PAS DES LEVRES CAR SONT DES GORILLES DE MONTAGNE APPELÉS LES NÉANDERTALIENS DES ENFANTS DES ANGES DÉCHUS (**GENESE 6 :1-4**).

N.B: MAIS LES NOIRS KONGOS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS SONT DES MOUTONS ET LES MOUTONS ONT DES CHEVEUX CRÉPUS COMME DE LA LAINE PURE (**DANIEL 7 :9-10**) (**APOC 1 :12-15**) D'AILLEURS SONT DES CHEVEUX DE YISU KLISTO ET DE TATA NZAMBI LE CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE (**DANIEL 7 :9-10**) (**APOC 1 :12-15**).

NB : À QUI EST LE DROIT DE SE MULTIPLIER ET DE DEVENIR TRÈS NOMBREUX COMME LES SABLES DE LA MER, COMME DES ÉTOILES ? (LA DÉMOGRAPHIE OU LA SURPOPULATION)

RÉPONSE : **GENESE 1 :26-28**) C'EST AUX NOIRS QUE TATA NZAMBI PARLAIENT (À ADAM ET SA FEMME TOUS DE NOIRS KONGOS) ET NON AUX BLANCS CAR À CE TEMPS LÀ LES BLANCS N'ÉTAIENT PAS ENCORE NÉS SUR LA TERRE, LA TERRE TOUTE ENTIÈRE ÉTAIT QUE NOIRS QUE DES NOIRS(**JOB 15:19**).

NB : COMME LUCIFER SATAN L'HOMME BLANC SAVAIT CETTE PAROLE QUE TATA NZAMBI A DONNÉ AUX ÊTRES HUMAINS LES NOIRS DE SE MULTIPLIER ET DE DEVENIR TRÈS NOMBREUX, DE REMPLIR LA TERRE (**GENESE 1 :27-28**), LUCIFER SATAN A PRIS DE L'AVANTAGE SUR ADAM DE COUCHER AVEC EVE SA FEMME (**GENESE 3 :1-15**) ET ILS ONT ENFANTÉ LE FILS DE LUCIFER SATAN APPELÉ CAIN LE METIS OU LE MÉLANGÉ DE SANG (**NEHEMIE 13 :3**) (**BIBLE TOB**) OU LE BÂTARDS OU LE DÉVOREUR (**OSÉE 5 :7**).

ET PLUS TARD LES ANGES DÉCHUS DE LUCIFER SATAN À LEUR TOUR, ILS ONT SUIVI LEUR CHEF LUCIFER SATAN QUI AVAIT COUCHÉ AVEC EVE, EUX AUSSI ILS ONT COUCHÉ AVEC LES FEMMES NOIRES ET ILS ONT ENFANTÉ LES DEMONS LES METIS (**GENESE 6 :1-4**).

QUESTION : ALORS POURQUOI LA DÉMOGRAPHIE OU LA SURPOPULATION AFRICAINE DES NOIRS POSE PROBLÈME AUX BLANCS ET ILS VEULENT À TOUT PRIX TUER LES NOIRS PAR DES GUERRES, PAR DES FAMINES, PAR DES PESTES OU DES ÉPIDÉMIES OU DES PANDÉMIES PAR LES VACCINS, PAR LES PLANNIFICATIONS FAMILIALES, DES PILULES, DES PRÉSERVATIFS, DES AVORTEMENTS (ENFANTS NON DÉSIRABLES) ?

RÉPONSE : PAR CE QU'ILS SAVENT QUE LES NOIRS EST UNE ARMÉE DE TATA NZAMBI QUI VA LES MASSACRER UN JOUR TÔT OU TARD QUE JAMAIS (**ABDIAS 1 :19-21(1-21)** (**SOPHONIE 3 :19-20**) (**ÉZÉCHIEL 37 :10**).

C'EST LA PEUR DE PERDRE LE POUVOIR ET ETRE DOMINÉ, ÉCRASÉ PAR LES NOIRS DEMAIN (**ESAIE 14 :2**) (**ESAIE 60 :10-12**) (**ESAIE 61 :5-8**) (**APOC 3 :9**) (**ESAIE 49 :7**) L'ORGUEIL DE SE METTRE À GENOUX DEVANT LES NOIRS (**APOC 3 :9**) (**ESAIE 49 :7**).

LA PEUR QUE LES NOIRS SE VANGENT DE TOUS LES MAL QU'ILS ONT COMMIS À LEUR ENDROIT : DES CRIMES, DES PILLAGES, LA DESTRUCTION DE LEUR VIE, DE LEUR PAYS ETC (**AMOS 1 :11**). DONC LES PÉCHÉS OU LES CRIMES D'EDOM ALIAS LES BLANCS SONT TELLEMENT LOURDS, ILS NE MÉRITENT PAS AUCUNE PITIÉ OU PARDON DE TATA NZAMBI QUOI QU'ILS FASSENT ILS VONT BOIRE LA COUPE QUE LES NOIRS ONT BU SANS FIN (**ABDIAS 1 :16(1-21)**) (**ESAIE 34 :5**) (**JÉRÉMIE 49 :10**) (**ESAIE 14 :21**).

NOUS LES ENFANTS DE YA NZAMBI NOUS AVONS ÉTÉ CHÂTIÉ, NOUS SAVONS BU NOTRE COUPE DE LA COLÈRE DE NOTRE TATA NZAMBI DE NOTRE YA NZAMBI LE PEUPLE QUI APPARTIENT À LUI SEUL , IL N'Y A PAS EU PITIÉ DE NOUS , IL NOUS A TRAITÉ COMME SI NOUS ÉTIIONS SES ENNEMIS (**JÉRÉMIE 30 :11, 14-15**) (**ESAIE 42 :22-25**) (**ESAIE 47 :6-7**) ET VOUS LES EDOMITES (EDOM) ALIAS LES BLANCS QUI EST LE PEUPLE DE LUCIFER SATAN (**JEAN 8 :44**) LES MÉCHANTS VOUS DEVEZ BOIRE COÛTE QUE COÛTE LA COUPE DE LA COLÈRE DE TATA NZAMBI (**ABDIAS 1 :16**) (**ESAIE 34:5**) (**ESAIE 13:19**) (**ESAIE 14 :22-23**). DONC C'EST LA REVANCHE DES NOIRS CONTRE EDOM ALIAS LES BLANCS (**ESAIE 1 :24**).

EDOM ALIAS LES BLANCS A PEUR D'ÊTRE PILLER PAR LES NOIRS MAIS IL SE TROMPE IL SERA PILLÉ À SON TOUR COMME IL A PILLÉ DÉVALISÉ L'AFRIQUE NOIRE (**JÉRÉMIE 30 :16**) (**ABDIAS 1 :10, 5-9**) (**ZAKARIE 2 :12-13**) (**ESAIE 14 :2**).

••« DONC VOILÀ LES BLANCS SAVENT TOUT CELA SUR BASE DE NOS ÉCRITURES LES LIVRES SAINTS MOÏSE ET L'ENSEIGNEMENT DES PROPHÈTES, ILS SAVENT TOUTES NOS PROPHÉTIES QUI SE TROUVENT DANS NOS LIVRES SAINTS MOÏSE ET

L'ENSEIGNEMENT DES PROPHÈTES ET C'EST POURQUOI ILS PRENNENT DE L' AVANT POUR NOUS FAIRE LA GUERRE , UNE GUERRE D'ANTICIPATION, DE SE PROTÉGER, DES PRÉCAUTIONS, DONC UNE GUERRE PRÉVENTIVE D'ATTAQUER LES NOIRS SUR LEUR PROPRE SOL AVANT LA GRANDE GUERRE QU'ILS NE GAGNERONT JAMAIS (APOC 19:19-21) C'EST L' ANGE MIKAËL MAKAYA KONGO MUANA MFUMU KONGO NZAMBI MPUNGU TULENDO KONGO YISU KLISTO QUI GAGNERA LUCIFER SATAN ET SON ARMÉE LES BLANCS (DANIEL 12 :1-4) (APOC 12 :7-9).■♠»».

●●«L'ANGE MIKAËL MAKAYA KONGO ALIAS YISU KLISTO EST ASSIS SUR SON CHEVAL BLANC AVEC SON ARMÉE POUR FRAPPER EDOM ET LIBERER SON PEUPLE ÉLU KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS (APOC 19 :11-21) ■■»».

■»NB : LE PORTE PAROLE DE VATICAN, MONSIEUR MACRON, A DÉJÀ DÉCLARÉ LA GUERRE MAIS AVEC L'HUMILITÉ CAR LE PAPE DE VATICAN A DÉJÀ PRÉVENU SON PEUPLE QUE LA GUERRE EST DÉCLARÉE (APOC 19 :19-21) OFFICIELLEMENT. »■

AINSI DONC MON PEUPLE ÉLU KONGO TIENT BON RESISTEZ (MATTHIEU 24 :13) CAR UN TERRORISTE QUI VOIT DÉJÀ SA MORT DEVIENT FOU ET INCONTRÔLABLE IL FAIT DES CHOSES SANS ÉTAT D'ÂME.

VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE JEAN 8 :32) INGETA.

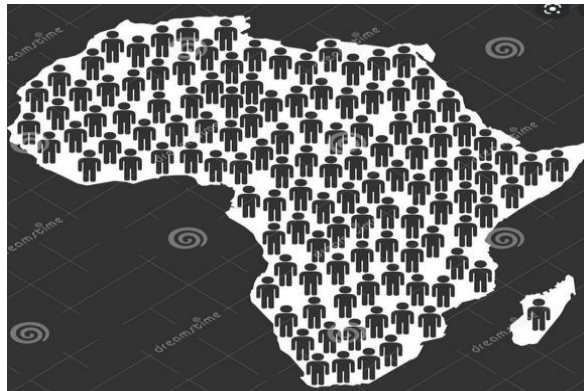
WUNTANGA WAVUKA.

TANGA NGA OBIKA.

LISEZ-MOI POUR ÊTRE SAUVÉ (APOC 1 :3).

LISEZ-MOI POUR COMPRENDRE LES ÉCRITURES (LUC 24 :45).

LISEZ-MOI POUR AUGMENTER LA CONNAISSANCE (DANIEL 12 :4).



10. LES FEMMES SPIRITUELLES ET LEURS PASTEURS :



L'ADULTERE OU LA FORNICATION AVEC UNE OU DES FEMMES DITES SPIRITUELLES QUI S'OCCUPENT DES PASTEURS OU QUI ACCOMPAGNENT DES PASTEURS DANS LES ÉGLISES (1 CORINTHIENS 9 :5)

ÊTRE UN APOTRE ET AVOIR LE DROIT D'AVOIR UNE OU DES FEMMES SPIRITUELLES POUR ACCOMPAGNER UN APOTRE DANS SA TACHE DE L'ÉGLISE (1 CORINTHIENS 9 :5)

1 CORINTHIENS 9 :5

•5 N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

QUESTION : QU'EST CE QU'UNE FEMME SPIRITUELLE ET QUEL EST SON RÔLE DANS L'ÉGLISE ET ENVERS LE PASTEUR ?

REPONSE : ELLE EST AVANT TOUT UNE SERVANTE DE PASTEUR POUR L'AIDER À DES TACHES MENAGÈRES, ELLE ACCOMPAGNE LE PASTEUR PARTOUT DANS LES VOYAGES, CHEZ LUI À LA MAISON (1 CORINTHIENS 9 :5(VOIR D'AUTRES VERSIONS BIBLIQUES)).

NB : L'ÉTAT - CIVIL DE CETTE FEMME SPIRITUELLE D'UN PASTEUR, ELLE DOIT ÊTRE MARIÉE OU CELIBATAIRE ?

REPONSE : MARIÉE OU CELIBATAIRE, JEUNE OU UNE MAMAN CELA DEPEND DE L'APPEL DE TATA NZAMBI.

NB : QUESTION : EST - CE QU'UN PASTEUR EST OBLIGÉ D'AVOIR UNE FEMME SPIRITUELLE DANS L'EGLISE ?

REPONSE : NON (1 CORINTHIENS 9 :4-5) CAR L'APOTRE PAUL LUI MEME L'AVAIT RENNONCÉ POUR DES RAISONS DE SA DIGNITÉ.

NB : QUELS SONT LES DANGERS D'AVOIR OU D'ETRE ACCOMPAGNER PAR UNE OU DES FEMMES SPIRITUELLES QUI SONT DES SERVANTES D'UN PASTERUS.

REPONSE :

- LE DANGER N° 1 : C'EST DE COMMETTRE L'ADULTERE OU LA FORNICATION AVEC ELLE OU ELLES.

- SI C'EST UNE FEMME MARIÉE OU NON MARIÉE, LA JALOUSIE VIENDRA SOIT DE LA FEMME DE PASTEUR OU SOIT DU MARI DE LA FEMME SPIRITUELLE.

- **NB :** ET SI CETTE FEMME SPIRITUELLE EST ENCORE JEUNE NON MARIÉE, C'EST UN BLOCAGE POUR ELLE, POUR FAIRE SA VIE : AVOIR UN MARI ET D'AVOIR DES ENFANTS,

NB : ALORS QU'IL EST BIEN DIT QU'UNE FEMME DOIT METTRE AU MONDE POUR ÊTRE SAUVER

NB : DONC BEAUCOUPS DES PASTEURS COUCHENT AVEC LEURS FEMMES SPIRITUELLES MARIÉES OU NON MARIÉE EN FAISANT CELÀ ,ILS COMMETTENT SOIT LA FORNICATION OU SOIT L'ADULTERE.

NB : LE CAS D'ADAM ET EVE LES PREMIERS ANCETRES DES ÊTRES HUMAINS DE LA TERRE ;

•RAPPEL : ÉVE AU DEPART ÉTAIT UNE FEMME SPIRITUELLE D'ADAM POUR L'AIDER C'EST À DIRE COMME SA SERVANTE (GENESE 2 :18)

GENESE 2 :8

•8 Le Seigneur Dieu se dit : « Pour l'homme, ce n'est pas bon d'être seul. Je vais lui faire une aide qui lui convienne parfaitement.



• MAIS APRES ET SOUS L'INITIATIVE DE LUCIFER : •, ADAM AVAIT COUCHÉ AVEC EVE : UN PECHE DE LA FORNICATION CAR ILS ÉTAIENT PAS ENCORE MARIÉS (GENESE 3 :1-6).

•NB : ET C'EST POURQUOI, L'APOTRE PAUL AVAIT RENNONCÉ D'AVOIR UNE FEMME SPIRITUELLE AVEC LUI, IL PARTAIT DES VOYAGES SANS AUCUNE FEMME SPIRITUELLE, MEME SA PROPRE FEMME, L'APOTRE PAUL AVAIT L'HABITUDE DE LAISSER SA FEMME CHEZ LUI POUR PRENDRE SOIN DE LEURS ENFANTS CAR L'APOTRE ÉTAIT MARIÉ ET PERE DES ENFANTS : IL ÉTAIT UN BON PERE DE FAMILLE.

•DONC SI PAUL MALGRÉ SON DROIT ENTANT QU'APOTRE D'AVOIR UNE FEMME SPIRITUELLE SUR LUI, MAIS DE PREFERENCE POUR EVITER CES GENRES DES PECHÉS D'ADULTERE OU DE LA FORNICATION, IL AVAIT RENNONCÉ À SON DROIT.

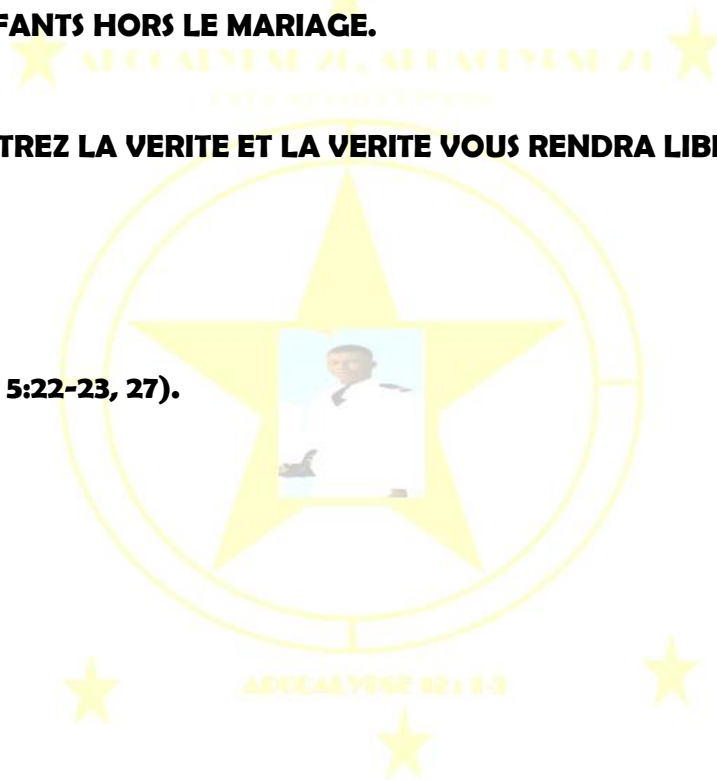
•BEACOUPS DE PASTEURS ONT COUCHÉ OU COUCHENT AVEC LES FEMMES DITES FEMMES SPIRITUELLES.

•ET ILS FONT DES AVORTEMENTS ET D'AUTRES N'ONT PAS PU ENGROSSER LEURS FEMMES SPIRITUELLES EN RAISON DE LA STERILITE DE CES DERNIÈRES SINON LES FRUITS DE CES PECHES D'ADULTERE OU FORNICATION ALLAIENT ÊTRE LÀ, C'EST À DIRE DES ENFANTS HORS LE MARIAGE.

VOUS CONNAITREZ LA VERITE ET LA VERITE VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8:32)

INGETA,

LE JUGE (JEAN 5:22-23, 27).



II. •LES NOIRS EN GÉNÉRAL : LES MARIAGES MIXTES :



« QUE ÇA SOIT UN KONGO BANTU AVEC UN BLANC OU UNE BLANCHE ET OU QUE ÇA SOIT UN AUTRE NOIR AFRICAIN DE LA RACE DE CHAM C'EST UN GRAND PÉCHÉ (LÉVITIQUE 19 :19).

LÉVITIQUE 19 :19

Versets Parallèles

LOUIS SEGOND BIBLE

19 Vous observerez mes lois. Tu n'accoupleras point des bestiaux de deux espèces différentes ; tu n'ensemenceras point ton champ de deux espèces de semences ; et tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux espèces de fils.

MARTIN BIBLE

19 Vous garderez mes ordonnances. Tu n'accoupleras point tes bêtes avec d'autres de diverse espèce. Tu ne sèmeras point ton champ de diverses sortes de grains, et tu ne mettras point sur toi de vêtements de diverses espèces, [comme] de laine et de lin.

DARBY BIBLE

19 Vous garderez mes statuts. Tu n'accoupleras pas, parmi ton bétail, deux espèces différentes. Tu ne sèmeras pas ton champ de deux espèces de semence ; et tu ne mettras pas sur toi un vêtement d'un tissu mélange de deux espèces de fil.

KING JAMES BIBLE

19 Ye shall keep my statutes. Thou shalt not let thy cattle gender with a diverse kind: thou shalt not sow thy field with mingled seed: neither shall a garment mingled of linen and woollen come upon thee.

■ LA LOI EST GENERALE POUR TOUS LES NOIRS DU MONDE ENTIER QU'ILS SOIENT KONGO BANTU OU QU'ILS SOIENT DES NOIRS AFRICAINS NON KONGO BANTU, CAR LA COULEUR NOIRE EST SAINTE , PURE , JUSTE , BONNE CAR C'EST LA CRÈME DE LA CRÉATION DE L'HUMANITÉ ET C'EST LA COULEUR DE TATA NZAMBI LE CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE (**GENESE 1 :1-2**) (**GENESE 1 :26**) (**GENESE 2 :7**) (**GENESE 2 :18-25**) TOUS ÉTAIENT NOIRS JUSQUE LÀ AVANT LA TOMBÉE DE LUCIFER SATAN (**APOC 12 :7-9, 12**) ET AVANT (**GENESE 6 :1-7**) C'EST À DIRE AVANT LA TOMBÉE DES ANGES DÉCHUS POUR COUCHER AVEC LES FEMMES NOIRES ET AVOIR DES ENFANTS NON DÉSIRABLES OU INDÉSIRABLES DIT : LES BÂTARDS, OU LES METIS, OU LES DÉMONS, ILLEGITIMES, (**OSEE 5 :7**).

DONC SE MARIER AVEC N'IMPORTE QUEL NOIR KONGO BANTU OU AFRICAIN CHAMITE, C'EST UN GRAND PÉCHÉ, CAR LES COULEURS NE SE MÉLANGENT PAS.

NOUS AVONS UNE LOI DE LA NATURE DE TATA NZAMBI QUI DIT CLAIREMENT CECI : NE SEMEZ PAS DANS LE MEME CHAMP DES ESPÈCES DIFFÉRENTES (**LÉVITIQUE 19 :19**)

Bible > Lévitique > Chapitre 19 > Verset 19

◀ **Lévitique 19 :19** ▶

Versets Parallèles

LOUIS SEGOND BIBLE

Vous observerez mes lois. Tu n'accoupleras point des bestiaux de deux espèces différentes ; tu n'ensemenceras point ton champ de deux espèces de semences ; et tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux espèces de fils.

MARTIN BIBLE

Vous garderez mes ordonnances. Tu n'accoupleras point tes bêtes avec d'autres de diverse espèce. Tu ne sèmeras point ton champ de diverses sortes de grains, et tu ne mettras point sur toi de vêtements de diverses espèces, [comme] de laine et de lin.

DARBY BIBLE

Vous garderez mes statuts. Tu n'accoupleras pas, parmi ton bétail, deux espèces différentes. Tu ne sèmeras pas ton champ de deux espèces de semence ; et tu ne mettras pas sur toi un vêtement d'un tissu mélange de deux espèces de fil.

KING JAMES BIBLE

Ye shall keep my statutes. Thou shalt not let thy cattle gender with a diverse kind: thou shalt not sow thy field with mingled seed: neither shall a garment mingled of linen and woollen come upon thee.

ET IL EST ÉCRIT : LA NATURE DOIT NOUS ENSEIGNER (1 CORINTHIENS 11 :14)

1 CORINTHIENS 11 :14

LOUIS SEGOND BIBLE

14 La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas ? = LÉVITIQUE 19 :19

DONC LES KONGOS BANTU ET LES NOIRS AFRICAINS LES ÉGYPTIENS SONT PUNIS DE LA MÊME FAÇON EN ÉPOUSANT LES BLANCS DIT LES PAÏENS MARIAGE MIXTE ENTRE ESPÈCES DIFFÉRENTES : NOIR ET BLANC CAR C'EST LES OEUVRES DE LUCIFER SATAN AVEC MAMAN EVE LA FEMME NOIRE ET LES MÊMES OEUVRES QUE LES ANGES DÉCHUS DE LUCIFER SATAN APPELÉS LES ANGES DEMONS AVAIENT FAIT EN COUCHANT AVEC LES BELLES FEMMES NOIRES DE LA RACE HUMAINE ADAMIQUE (GENÈSE 6 :1-7) (JUDE 1 :6-7) (2 PIERRE 2 :4).

DONC LES KONGOS BANTU ET LES AUTRES NOIRS AFRICAINS LA RACE DE CHAM SONT AUSSI CHASSÉS DE LEUR PAYS OU TERRES POUR ÊTRE LES ESCLAVES DES BLANCS (EZEKIEL 29) (EZEKIEL 30) VOIR L'ESCLAVAGE OU LA TRAITE DES NOIRS AFRICAINS DANS (EZEKIEL 29) (EZEKIEL 30), EUX AUSSI ATTENDENT QUE LE RÉTABLISSEMENT DE LEUR PAYS (EZEKIEL 30) (ESAIE 15 :29).

DONC IL FAUT DISTINGUER : LES NEGRES SEMITES KONGO BANTU ET LES NOIRS AFRICAINS CHAMITES.

-LE TERME NEGRE ; C'EST PLUS POUR LES KONGOS BANTU ALIAS HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS DONT LA BIBLE PARLE.

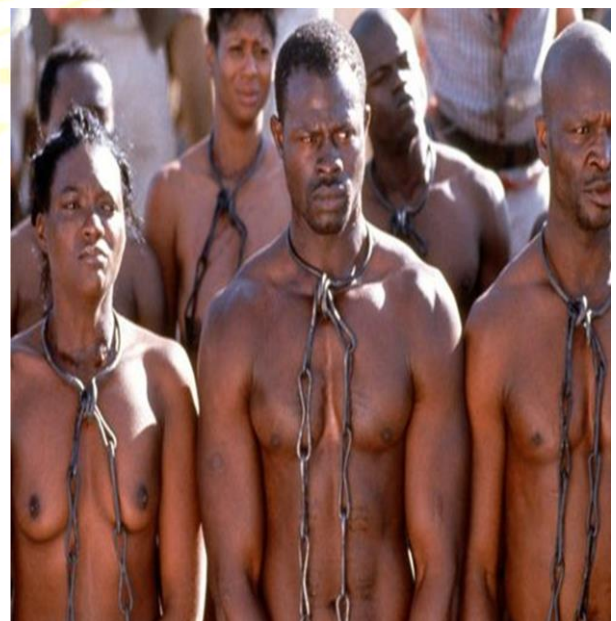
- LE TERME : NOIR : C'EST PLUS LES AFRICAINS LA RACE DE CHAM.

■BIEN QUE LE TERME NEGRE SIGNIFIE : NOIR D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, MAIS C'EST PLUS UTILISÉ POUR LES KONGOS BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS LA RACE DE SEM QUI NE SONT PAS DES NOIRS FONCÉS COMME DES CHAMITES : LES SÉNÉGALAIS, LES SOUDANAIS, LES TCHADIENS,

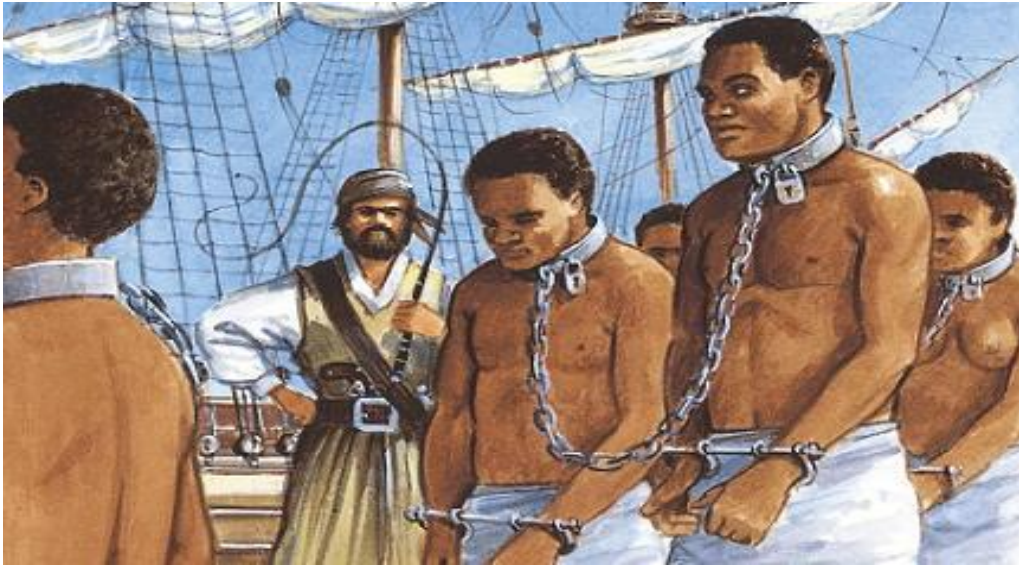
C'EST POURQUOI : IL Y A EU :

1) LA TRAITE NÉGRIÈRE :

C'EST POUR DÉSIGNER L'ESCLAVAGE OU LA DÉPORTATION DES KONGOS BANTU ALIAS HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS DANS LES 4 COINS DE LA TERRE SELON LA PROMESSE DE TATA NZAMBI SELON SA LOI (DEUTERONOME 28 :15-68) (DEUTERONOME 29 :29-27) (DEUTERONOME 4 :27-28) (BARUC 4 :5-29) (JÉRÉMIE 5 :19) (GENESE 15 :12-16).



1) LA TRAITE DES NOIRS :



DES AFRICAINS CHAMITES (EZEKIEL 29) (EZEKIEL 30). DÉSIGNE L'ESCLAVAGE ET LA DÉPORTATION DES NOIRS AFRICAINS DANS LES 4 COINS DE LA TERRE ;

■ **DONC LES NEGRES SEMITES KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS ET LES NOIRS CHAMITES LES AFRICAINS, MÊME SORT CAR TOUT EST PARTI PAR : LES MARIAGES MIXTES ENTRE LES ESPÈCES DIFFÉRENTES EN TERME DES COULEURS DE PEAUX DIFFÉRENTES ENTRE NOIR OU NEGRE AVEC LA COULEUR BLANCHE DIT ROUX OU ROUGE OU ROSE ALIAS EDOM LES ANGES DÉCHUS OU DES ANGES DEMONS OU DES ESPRITS DU MAL OU MAUVAIS. ■**

UN NEGRE KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS ET UN NOIR AFRICAIN QUI SE MARIE AVEC UNE BLANCHE OU UNE NÉGRESSE KONGO BANTU ET UNE NOIRE QUI SE MARIE AVEC UN BLANC, TRAHISSENT LEURS ANCÊTRES OU LES NZAMBIS DE LEURS ANCÊTRES.

■ **ILS SABOTENT LE SANG DE L'ALLIANCE QUI LES UNIS RESPECTIVEMENT À LEURS NZAMBIS CAR LES NEGRES SEMITES KONGO BANTU DIT HÉBREUX ISRAELITES ET JUIFS ET LES NOIRS LES AFRICAINS (LES ÉGYPTIENS) BIEN QUE NOUS SOYONS TOUS DES NOIRS, MAIS N'AVONS PAS LES MÊMES NZAMBIS, EUX LES NOIRS LES AFRICAINS, ILS ONT LEURS DIEUX À EUX (DEUTERONOME 4 :19-20) (DEUTERONOME 32 :7-9) (VOIR BIBLE TOB OU FRANÇAIS COURANT OU PAROLE DE VIE) (SIRACIDE 17 :17 (VOIR BIBLE TOB OU PAROLE DE VIE)). ♠ ■**

■ **DONC LA LOI DE MARIAGE CONCERNE TOUS LES NOIRS D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE CAR LA COULEUR NOIRE C'EST LA CRÈME DE LA CRÉATION, LA COULEUR NOIRE C'EST LA LOI DE LA CRÉATION, LA COULEUR NOIRE DÉSIGNE LE NZAMBI LE CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE, LE NZAMBI VIVANT LES TRÈS HAUT (KINENE OU MONENE), C'EST UN HOMME TOUT NOIR COMME LA NUIT COMME LES TÉNÈBRES (GENESE 1 :1-2).**

NB : LES BLANCS RECONNAISSENT NZAMBI LE NOIR QUE PENDANT LEUR DEUIL CAR ILS PORTENT LES TENUES DES DEUILS DE LA COULEUR NOIRE : LA PURETÉ, LA SAINTETÉ.

DONC LA COULEUR NOIRE EST SAINTE ET PURE ET BONNE ET JUSTE (ROMAIN 7 :12-13) CAR C'EST LE SYMBOLE DE LA LOI DE LA CRÉATION DE L'UNIVERS (JEAN 1 :1-3) ET CETTE COULEUR NOIRE QUI EST LA PAROLE OU LA LOI DE TATA NZAMBI ÉTAIT DESCENDUE SUR LA TERRE (JEAN 1 :1-34).

VOUS CONNAÎTREZ LA VÉRITÉ ET LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32)

INGETA

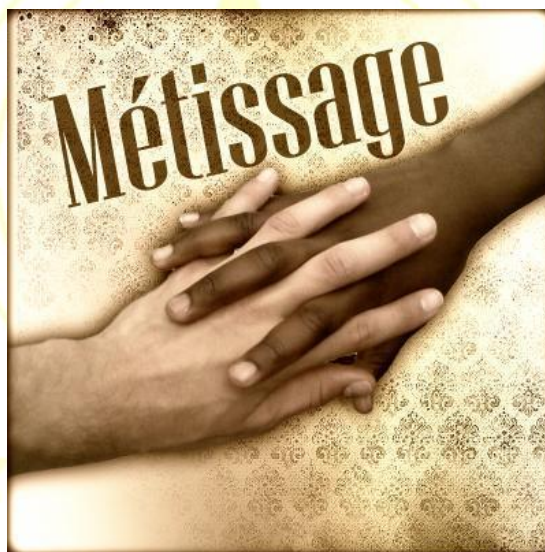
SIGNÉ LE JUGE (JEAN 5 :22-23,27)



12. SIXIÈME LISTE DE PECHÉS MORTELS ET D'EXCLUSION DANS LE PEUPLE DE TATA NZAMBI :

LES MARIAGES AVEC DES FEMMES ET DES MARIS ÉTRANGERS APPELÉS :

**LES MARIAGES MIXTES OU MELANGE DE SANG ET DONNEZ DES ENFANTS
APPELÉS : LES METIS OU METISSES OU BATARDS OU MELANGÉS DE SANG
(LEVITIQUE 19 :19) (ESDRAS 9 :2-12) (ESDRAS 10 :3) (NEHEMIE 13 :23-27) (NEHEMIE 13 :3) (TOBIT 4 :12-13) (OSÉE 7 :5) (DEUTERONOME 23 :3 (BIBLE TOB, BIBLE DES PEUPLES...)) (MALACHIE 2 :10-12) (MATTHIEU 19 :9) (JUGES 3 :1-6) (DEUTERONOME 7 :1-26) (1 ROIS 11 :2-13) (ACTES 10 :28 (BIBLE TOB) (NOMBRES 25 :1-18).**



DEUTERONOME 7 :1-6

1 Moïse dit : Le Seigneur votre Dieu va vous faire entrer dans le pays que vous allez posséder. Il va chasser devant vous beaucoup de peuples, sept peuples plus nombreux et plus puissants que vous : les Hittites, les Guirgachites, les Amorites, les Cananéens, les Perizites, les Hivites et les Jébusites.

2 Le Seigneur votre Dieu les livrera en votre pouvoir, et vous les battrez. À cause de lui, vous les détruirez alors complètement. Ne passez pas d'accord avec eux et n'ayez pas pitié d'eux.

3 Ne vous liez pas à eux par des mariages. Ne donnez pas vos filles à leurs fils, ne prenez pas parmi eux des femmes pour vos fils.

4 Sinon, ces étrangers pourront entraîner vos enfants à se détourner du Seigneur pour adorer d'autres dieux. Le Seigneur se mettra en colère contre vous et vous fera disparaître aussitôt.

5 Au contraire, voici ce que vous devez faire à ces peuples : vous détruirez leurs autels, vous casserez leurs pierres dressées, vous couperez leurs poteaux sacrés, vous brûlerez les statues de leurs dieux.

6 Vous êtes un peuple consacré au Seigneur votre Dieu. C'est vous que le Seigneur a choisis parmi tous les peuples de la terre pour être son trésor.

1 ROIS 11 :2-13

Rois 11

Louis Segond

11 Le roi Salomon aima beaucoup de femmes étrangères, outre la fille de Pharaon : des Moabites, des Ammonites, des Édomites, des Sidoniennes, des Héthiennes,

2 appartenant aux nations dont l'Éternel avait dit aux enfants d'Israël : Vous n'irez point chez elles, et elles ne viendront point chez vous ; elles tourneraient certainement vos cœurs du côté de leurs dieux. Ce fut à ces nations que s'attacha Salomon, entraîné par l'amour.

3 Il eut sept cents princesses pour femmes et trois cents concubines ; et ses femmes détournèrent son cœur.

4 A l'époque de la vieillesse de Salomon, ses femmes inclinèrent son cœur vers d'autres dieux ; et son cœur ne fut point tout entier à l'Éternel, son Dieu, comme l'avait été le cœur de David, son père.

5 Salomon alla après Astarté, divinité des Sidoniens, et après Milcom, l'abomination des Ammonites.

6 Et Salomon fit ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, et il ne suivit point pleinement l'Éternel, comme David, son père.

7 Alors Salomon bâtit sur la montagne qui est en face de Jérusalem un haut lieu pour Kemosch, l'abomination de Moab, et pour Moloc, l'abomination des fils d'Ammon.

8 Et il fit ainsi pour toutes ses femmes étrangères, qui offraient des parfums et des sacrifices à leurs dieux.

9 L'Éternel fut irrité contre Salomon, parce qu'il avait détourné son cœur de l'Éternel, le Dieu d'Israël, qui lui était apparu deux fois.

10 Il lui avait à cet égard défendu d'aller après d'autres dieux ; mais Salomon n'observa point les ordres de l'Éternel.

11 Et l'Éternel dit à Salomon : Puisque tu as agi de la sorte, et que tu n'as point observer mon alliance et mes lois que je t'avais prescrites, je déchirerai le royaume de dessus toi et je le donnerai à ton serviteur.

12 Seulement, je ne le ferai point pendant ta vie, à cause de David, ton père. C'est de la main de ton fils que je l'arracherai.

13 Je n'arracherai cependant pas tout le royaume ; je laisserai une tribu à ton fils, à cause de David, mon serviteur, et à cause de Jérusalem, que j'ai choisie.

TOBIT 4 :12-13

12 « Garde toi de tout mariage contraire à la loi de Dieu, mon enfant. Avant tout, veille à prendre une femme de ton propre peuple. N'épouse pas une étrangère, une femme qui ne soit pas de la tribu de ton père, car nous sommes les descendants des prophètes. N'oublie pas que nos ancêtres les plus lointains, Noé, Abraham, Isaac et Jacob, ont tous épousé des femmes de leur parenté. Dieu les a bénis en leur accordant des enfants et il a promis à leurs descendants qu'ils posséderaient le pays de Canaan.

ESDRAS 9 :2-12

ESDRAS 9

Le peuple de Dieu s'est mélangé aux gens du pays

1 Après ces événements, les chefs du peuple viennent me dire : « Parmi les membres du peuple, parmi les prêtres et les lévites, personne ne s'est séparé des gens du pays. Ils ont suivi les coutumes horribles des Cananéens, des Hittites, des Perizites, des Jébusites, des Ammonites, des Moabites, des Égyptiens et des Amorites.

2 Ils ont pris pour eux et pour leurs fils des femmes dans ces peuples. Alors le peuple qui appartient à Dieu s'est mélangé aux gens du pays. Les chefs et les notables ont été les premiers à être infidèles de cette façon. »

3 Quand j'entends cela, je déchire mes vêtements, je m'arrache les cheveux et la barbe et je m'assois complètement bouleversé.

4 Je reste ainsi jusqu'à l'heure du sacrifice du soir. Beaucoup ont peur du jugement que le Dieu d'Israël va rendre au sujet de l'infidélité des Juifs revenus d'exil. Ils se rassemblent autour de moi.



Esdras prie pour les coupables

5 Moi, Esdras, à l'heure du sacrifice du soir, je sors de ma grande tristesse. Je porte encore mes vêtements déchirés. Je tombe à genoux et, les mains levées vers le Seigneur mon Dieu,

6 je lui adresse cette prière : « Mon Dieu, j'ai honte, j'ai trop honte pour oser lever mon visage vers toi. Nos fautes sont si nombreuses qu'elles dépassent nos têtes, et notre infidélité monte jusqu'au ciel.

7 Depuis le temps où nos ancêtres vivaient jusqu'à aujourd'hui, nous avons commis des péchés graves. À cause de nos fautes, nous, nos rois et nos prêtres, nous avons été livrés au pouvoir des rois étrangers. Ils nous ont tués, déportés. Ils nous ont pillés, ils nous ont couverts de honte, comme c'est le cas encore aujourd'hui.

8 Mais maintenant, depuis peu de temps, Seigneur notre Dieu, tu nous as montré ta bonté. Tu as permis à quelques-uns parmi nous de rester en vie et d'habiter dans le pays qui t'appartient. Ainsi, toi, notre Dieu, tu as rendu la lumière à nos yeux, tu nous as redonné un peu de vie, au milieu de notre esclavage.

9 Oui, notre Dieu, nous étions des esclaves, mais toi, tu ne nous as pas abandonnés. Tu as permis que les rois de Perse soient bons envers nous pour nous rendre la vie. Alors nous pouvons reconstruire ton temple, réparer ses murs démolis et trouver un abri sûr à Jérusalem et en Juda.

10 « Et maintenant, ô notre Dieu, que pouvons-nous dire après ce qui est arrivé ? Oui, nous avons abandonné les commandements

11 que tu nous as donnés par tes serviteurs les prophètes. Tu nous avais prévenus en disant : « Le pays que vous allez posséder est impur. En effet, les gens qui l'habitent sont impurs, et ils l'ont rempli partout d'actions horribles.

12 Ne donnez donc pas vos filles en mariage aux fils de ces étrangers. Ne choisissez pas parmi eux des femmes pour vos fils. Ne cherchez pas à rendre ces gens-là riches et heureux. Alors vous deviendrez forts, vous mangerez les bonnes choses du pays. Et vos enfants pourront hériter de tout cela pour toujours.»

13 Ô notre Dieu, tous nos malheurs sont arrivés parce que nous avons fait le mal. Oui, nous sommes vraiment coupables. Pourtant, tu n'as pas

considéré nos fautes comme elles le méritaient. Tu nous as permis de rester en vie, à nous qui sommes ici.

14 Alors, est-ce que nous pouvons recommencer à désobéir à tes commandements ? Est-ce que nous pouvons encore nous allier par des mariages à ces gens détestables ? Est-ce que tu ne vas pas te mettre en colère contre nous et nous détruire tous, sans exception ?

15 Seigneur, Dieu d'Israël, tu es juste. Aujourd'hui, tu as permis à quelques-uns d'entre nous d'être encore vivants. Nous sommes en effet devant toi avec nos fautes. Et pourtant, personne ne peut se tenir en ta présence dans une situation semblable. »

ESDRAS 10 :1-3

ESDRAS 10

Les Juifs renvoient leurs femmes étrangères

1 Esdras est à genoux devant le temple. Il pleure, il prie et demande pardon à Dieu. Pendant ce temps, une assemblée très nombreuse d'Israélites, hommes, femmes et enfants, se rassemblent auprès de lui. Tout le monde pleure beaucoup.

2 Alors Chekania, fils de Yéhiel, de la famille d'Élam, dit à Esdras : « Nous avons mal agi envers notre Dieu en prenant des femmes étrangères parmi les gens de ce pays. Mais maintenant, il y a encore un espoir pour le peuple d'Israël.

3 Nous pouvons nous engager envers notre Dieu à renvoyer toutes ces femmes étrangères et leurs enfants. Ainsi, nous suivrons le conseil que toi et ceux qui respectent les commandements de notre Dieu nous ont donnés. Agissons selon la loi.

4 Relève-toi, parce que l'affaire te concerne. Nous t'aiderons. Courage, agis ! »

5 Alors Esdras se relève. Il fait jurer aux chefs des prêtres-lévites et de tous les Israélites d'agir comme Chekania l'a dit. Ils le jurent.

6 Alors Esdras quitte la cour du temple de Dieu. Il va chez Yohanan, fils d'Éliachib, et reste là. Mais il ne mange rien et ne boit rien. En effet, il est triste à cause de l'infidélité de ceux qui sont revenus d'exil.

7 Ensuite, les habitants de Jérusalem et de Juda reçoivent cet ordre : tous les anciens exilés doivent se réunir à Jérusalem. **8** Si quelqu'un ne se présente pas d'ici trois jours, selon la décision des chefs et des notables, on lui prendra tous ses biens, et il sera chassé de l'assemblée des exilés.

9 Alors tous les hommes de Juda et de Benjamin se rassemblent à Jérusalem trois jours plus tard. C'est le neuvième mois, le 20 du mois. Sur la place de la maison de Dieu, tout le monde tremble à cause de cette affaire et parce qu'il pleut.

10 Le prêtre Esdras se lève et leur dit : « Israélites, vous avez été infidèles en vous mariant avec des femmes étrangères. C'est un péché que vous ajoutez aux autres péchés de notre peuple.

11 Maintenant, vous devez reconnaître vos fautes devant le Seigneur, le Dieu de vos ancêtres, et accomplir ce qu'il veut. Vivez à l'écart des gens du pays et séparez-vous de vos femmes étrangères. »

12 Toute l'assemblée répond d'une voix forte : « C'est vrai, nous devons faire ce que tu dis.

13 Mais nous sommes nombreux, et c'est la saison des pluies. Nous ne pouvons pas rester dehors. De plus, cela ne va pas prendre seulement un jour ou deux. En effet, il y en a beaucoup qui ont péché dans cette affaire.

14 Nos chefs n'ont qu'à se mettre au service de toute l'assemblée. Tous ceux qui, dans nos villes, se sont mariés avec des étrangères viendront se présenter devant eux à la date qu'on leur dira. Ils viendront avec les anciens et les juges de leurs villes. Nous traiterons cette affaire jusqu'à ce que la violente colère de notre Dieu se détourne de nous. »

15 Yonatan, fils d'Assaël, et Yazia, fils de Ticva, ne sont pas d'accord avec cette idée, et Mechoullam ainsi que le lévite Chabbetaï les soutiennent. **16** Mais les autres Israélites revenus d'exil approuvent ce que l'assemblée a dit. Le prêtre Esdras choisit dans chaque clan des chefs de familles et il désigne chacun par son nom. Ces hommes commencent à juger l'affaire le dixième mois, le premier jour du mois.

17 L'année suivante, le premier jour du premier mois, ils finissent d'examiner les cas de tous les hommes qui se sont mariés avec des étrangères.

Liste des hommes mariés avec des étrangères

18 Parmi les prêtres qui se sont mariés avec des étrangères, il y a : des hommes de la famille de Yéchoua et de ses frères, fils de Yossadac : ce sont Maasséya, Éliézer, Yarib et Guedalia.

19 Ils s'engagent par serment à renvoyer leurs femmes et à offrir un bélier en sacrifice, pour obtenir le pardon de Dieu,

20 des hommes de la famille d'Immer : Hanani et Zébadia,

21 des hommes de la famille de Harim : ce sont Maasséya, Élia, Chemaya, Yéhiel et Ouzia

22 des hommes de la famille de Pachehour : ce sont Éliohénaï, Maasséya, Ismaël, Netanéel, Yozabad et Élassa.

23 Parmi les lévites, il y a : Yozabad, Chiméi, Quélaya, appelé aussi Quelita, Petahia, Yehouda et Éliézer.

24 Parmi les chanteurs, il y a Éliachib.

Parmi les portiers, il y a Challoum, Télem et Ouri.

25 Parmi les autres Israélites, il y a :

Des hommes de la famille de Paroch : ce sont Ramia, Izia, Malkia, Miamin, Élazar, Malkia et Benaya,

26 des hommes de la famille d'Élam : ce sont Mattania, Zakarie, Yéhiel, Abdi, Yerémoth et Élia,

27 des hommes de la famille de Zattou : ce sont Éliohénaï, Éliachib, Mattania, Yerémoth, Zabad et Aziza,

28 des hommes de la famille de Bébaï : ce sont Yohanan, Hanania, Zabbaï et Atlaï,

29 des hommes de la famille de Bani : ce sont Mechoullam, Mallouk, Adaya, Yachoub, Chéal et Yerémoth,

30 des hommes de la famille de Pahath-Moab : ce sont Adna, Kelal, Benaya, Maasséya, Mattania, Bessalel, Binnoui et Manassé,

31 des hommes de la famille de Harim : ce sont Éliézer, Issia, Malkia, Chemaya, Chimon,

32 Benjamin, Mallouk et Chemaria,

33 des hommes de la famille de Hachoum : ce sont Mattenaï, Mattatta, Zabad, Éliféleth, Yerémaï, Manassé et Chiméi,

34 des hommes de la famille de Bani : ce sont Maadaï, Amram, Ouel,

35 Benaya, Bédia, Kelouhou,

36 Vania, Merémoth, Éliachib,

37 Mattania, Mattenaï, Yassaï,

38 Bani, Binnoui, Chiméi,

39 Chélémia, Natan, Adaya,

40 Maknadebaï, Chachaï, Charaï,

41 Azarel, Chélémia, Chemaria,

42 Challoum, Amaria et Joseph,

43 des hommes de la famille de Nébo : ce sont Yéiel, Mattitia, Zabad, Zébina, Yaddaï, Joël et Benaya.

44 Tous ces hommes-là se sont mariés avec des étrangères, et certaines de ces femmes ont mis au monde des enfants.

NEHEMIE :13 :23-27

Néhémie 13 :23-27

23 A cette même époque, je vis des Juifs qui avaient pris des femmes asdodiennes, ammonites, moabites.

24 La moitié de leurs fils parlaient l'asdodien, et ne savaient pas parler le juif ; ils ne connaissaient que la langue de tel ou tel peuple.

25 Je leur fis des réprimandes, et je les maudis ; j'en frappai quelques-uns, je leur arrachai les cheveux, et je les fis jurer au nom de Dieu, en disant : Vous ne donnerez pas vos filles à leurs fils, et vous ne prendrez leurs filles ni pour vos fils ni pour vous.

26 N'est-ce pas en cela qu'a péché Salomon, roi d'Israël ? Il n'y avait point de roi semblable à lui parmi la multitude des nations, il était aimé

de son Dieu, et Dieu l'avait établi roi sur tout Israël ; néanmoins, les femmes étrangères l'entraînèrent aussi dans le péché.

27 Faut-il donc apprendre à votre sujet que vous commettez un aussi grand crime et que vous péchez contre notre Dieu en prenant des femmes étrangères ?

MALACHIE 2 : 10-12 (BIBLE SEMEUR).

10 Ne sommes-nous pas tous enfants d'un père unique ? N'avons-nous pas été créés par un seul Dieu ? Comment donc pouvons-nous agir avec trahison chacun envers son compatriote et profaner ainsi l'alliance conclue avec nos pères ?

11 Le peuple de Juda a été infidèle, et l'on a perpétré une abomination en Israël et à Jérusalem : Juda a profané le sanctuaire de l'Eternel, le lieu qu'il affectionne, en épousant des femmes adorant des dieux étrangers.

12 Que l'Eternel retranche à ceux qui agissent ainsi, enfants et descendance, et tout membre des familles de Jacob qui serait susceptible de présenter l'offrande à l'Eternel, le Seigneur des armées célestes.

DEUTERONOME 23 :3 (BIBLE DES PEUPLES) : LES METIS OU METISSES LE SANG MELANGÉ (NEHEMIE 13 :3 (BIBLE TOB)

(Deutéronome 23 :3) Bible des Peuples

Le métis non plus n'entrera pas dans la communauté de Yahvé. Même à la dixième génération il est exclu de la communauté de Yahvé.

NEHEMIE 13 : 3 BIBLE TOB, LE SANG MELANGÉ

3 Lorsqu'ils eurent entendu cette loi, ils séparèrent d'Israël tout homme de sang mélangé...

NB : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE MARIER AVEC DES ESPECES DIFFERENTES (LEVITIQUE 19 :19)

•**19** Vous observerez mes lois. Tu n'accoupleras point des bestiaux de deux espèces différentes ; tu n'ensemenceras point ton champ de deux

espèces de semences ; et tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux espèces de fils.

**C'EST LE CAS DES ANGES DECHUS ET LES FEMMES NOIRES : LA
NAISSANCE DES BLANCS SUR LA TERRE (GENÈSE 6 :1-3)**

GENÈSE 6

Dieu regrette d'avoir fait les êtres humains

1 Les êtres humains deviennent très nombreux sur la terre et ils mettent au monde des filles.

2 Les habitants du ciel voient que ces filles sont belles et ils choisissent leurs femmes parmi elles.

3 Alors le Seigneur se dit : « Le souffle de vie que j'ai donné aux êtres humains ne restera pas toujours en eux. En effet, ils vont mourir un jour. À partir de maintenant, ils ne vivront pas plus de 120 ans. »

4 En ce temps-là, il y a des géants sur la terre. Il y en a encore quand les habitants du ciel viennent trouver les filles des humains et ils ont avec elles des enfants. Ce sont les héros d'autrefois, des hommes célèbres
(OSÉE 7 :5)

5 Le Seigneur voit que sur la terre, les êtres humains sont de plus en plus méchants. Et toute la journée, dans leur cœur, ils ne pensent qu'à faire le mal.

6 Le Seigneur regrette d'avoir fait les humains sur la terre, et son cœur est rempli de tristesse.

7 Le Seigneur se dit : « Je vais faire disparaître de la terre les humains que j'ai créés, les grands animaux, les petites bêtes, et même les oiseaux. Vraiment, je regrette de les avoir faits. »

8 Mais le Seigneur se montre bon pour Noé.

**(OSÉE 7 :5) BIBLE TOB LES METIS DIT LES MINDELE SONT DES BATARDS
ET DES DEVOREURS**

•7 Ils ont trahi le SEIGNEUR, car ils ont engendré des bâtards ; à présent la néoménie va les dévorer avec leur héritage.

QUESTION : QUE DIT LE CHRIST YISU À PROPOS DE CES MARIAGES CONTRE LA LOI KONGO DIT MOISE : IL FAUT DIVORCER (**MATTHIEU 19 :9**)

MATTHIEU 19 :9

●9 Vraiment, je vous le dis, un homme ne doit pas renvoyer sa femme, sauf quand le mariage est contraire à la loi. En effet, quand un homme renvoie sa femme et se marie avec une autre, il commet un adultère. » = (**ESDRAS 10 :3**).

VOUS CONNAITREZ LA VERITÉ ET LA VERITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32)

INGETA

SIGNÉ LE JUGE (JEAN 5 :22-23,27)

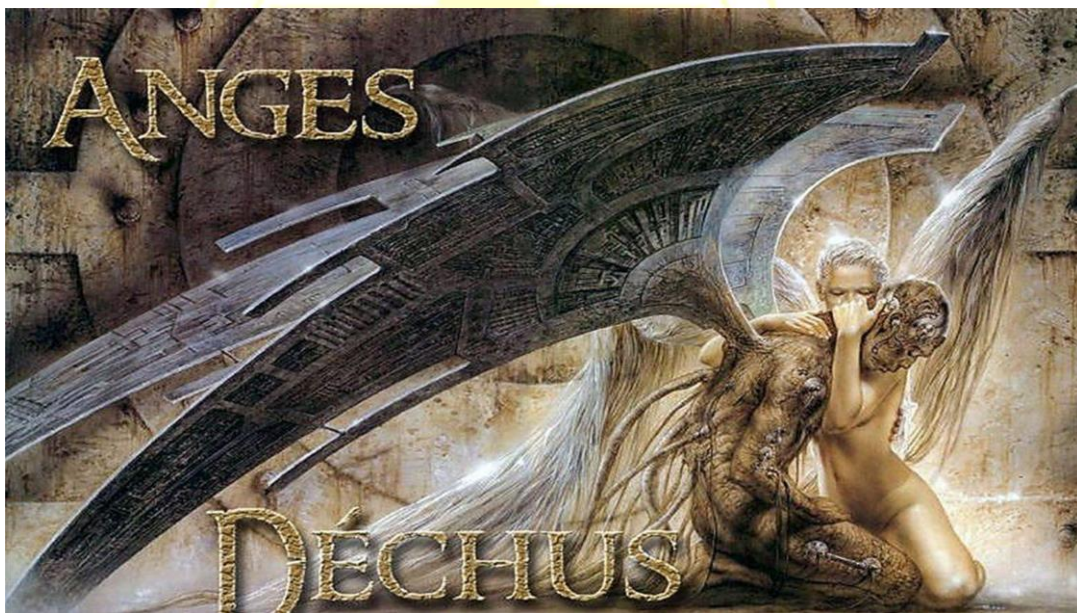


13. LE METISSAGE



C'EST UN ACTE DÉMONIAQUE, SATANIQUE ET LUCIFERIEN INTERDIT PAR TATA NZAMBI LE CREATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE ■

CAR C'EST UN ACTES CRIMINEL OU ABOMINABLE, SACRILÈGE, COMMIS PAR LES ANGES DEMONS, ANGES SATAN, ANGE LUCIFER AVEC LES FEMMES NOIRES DE LA TERRE (GENESE 6 :1-7)



GENESE 6 :1-7 METISSAGE

- 1 Les êtres humains deviennent très nombreux sur la terre et ils mettent au monde des filles.**
- 2 Les habitants du ciel voient que ces filles sont belles et ils choisissent leurs femmes parmi elles.**

●3 Alors le Seigneur se dit : « Le souffle de vie que j'ai donné aux êtres humains ne restera pas toujours en eux. En effet, ils vont mourir un jour. À partir de maintenant, ils ne vivront pas plus de 120 ans. »

●4 En ce temps-là, il y a des géants sur la terre. Il y en a encore quand les habitants du ciel viennent trouver les filles des humains et ils ont avec elles des enfants. Ce sont les héros d'autrefois, des hommes célèbres.

●5 Le Seigneur voit que sur la terre, les êtres humains sont de plus en plus méchants. Et toute la journée, dans leur cœur, ils ne pensent qu'à faire le mal.

■6 Le Seigneur regrette d'avoir fait les humains sur la terre, et son cœur est rempli de tristesse.

■7 Le Seigneur se dit : « Je vais faire disparaître de la terre les humains que j'ai créés, les grands animaux, les petites bêtes, et même les oiseaux. Vraiment, je regrette de les avoir faits. »

■8 Mais le Seigneur se montre bon pour Noé.

■NB : LE METISSAGE EST LA SEULE CAUSE DE LA DESTRUCTION DE LA TERRE PAR LE DELUGE DE NOÉ ET LA TERRE SERA ENCORE DETRUIT PAR LE FEU À CAUSE TOUJOURS DE METISSAGE (2 PIERRE 3 :1-17).

■NB : LE METISSAGE EST LA SEULE CAUSE DE LA DESTRUCTION PAR LE FEU DE LA VILLE SODOME (JUDE 1 :6-7)

●6 Rappelez-vous l'histoire de certains anges : ils n'ont pas gardé le pouvoir qu'ils avaient, mais ils ont quitté l'endroit où ils étaient. Alors Dieu les garde pour toujours en prison, dans la nuit, en attendant le grand jour du jugement.

●7 Rappelez-vous l'histoire de Sodome, de Gomorrhe et des villes voisines : elles ont fait le mal de la même façon. Leurs habitants se conduisaient de façon immorale et voulaient coucher avec des êtres d'une autre nature. Maintenant, ils sont punis dans un feu qui dure toujours, et ainsi ils servent d'exemple.

NB : CES ANGES DEMONS, SATAN, LUCIFER, DECHUS QUI AVAIENT COMMIS CES ACTES ABOMINABLES, CRIMINELS, SACRILÈGE, AVEC LES FEMMES NOIRES POUR AVOIR DES ENFANTS METIS OU DEMONS OU BATARDS OU PAÏENS OU MELANGÉ DE SANG IMPUR ET PUR SONT EN PRISON JUSQU'À PRÉSENT AINSI QUE LEURS

**ENFANTS METIS, BATARDS, DEMONS, PAÏENS QU'ATTENDRE LE JUGEMENT
DERNIER DE TATA NZAMBI (2 PIERRE 2 :4) (JUDE 1 :6-7)**

2 PIERRE 2 :4

4 En effet, Dieu n'a pas laissé sans punition les anges qui ont péché, mais il les a plongés dans le lieu de souffrance. Il les a attachés avec des chaînes dans la nuit et là, il les garde jusqu'au jour du jugement.

5 Le monde d'autrefois, Dieu ne l'a pas laissé sans punition. Mais quand il a noyé le monde de ses ennemis au moment de la grande inondation, il a sauvé seulement Noé, lui qui annonçait la justice que Dieu demande, et sept autres personnes.

6 Dieu a aussi condamné les villes de Sodome et de Gomorrhe en les détruisant par le feu. Cela devait servir d'exemple aux gens mauvais, pour leur montrer ce qui allait leur arriver.

7-8 Loth habitait au milieu de gens qui se conduisaient n'importe comment, mais lui-même était un homme juste. Il était très triste à cause de leur conduite. En effet, il les voyait et il les entendait, et jour après jour, son cœur d'homme juste souffrait beaucoup de leurs actions mauvaises. Mais Dieu l'a délivré de ces gens-là.

9 Cela montre donc que le Seigneur peut délivrer de la souffrance ceux qui lui sont fidèles. ■●Et il peut garder en réserve les gens mauvais, pour les punir le jour du jugement. ■■

JUDE 1 :6-7

6 Rappelez-vous l'histoire de certains anges : ils n'ont pas gardé le pouvoir qu'ils avaient, mais ils ont quitté l'endroit où ils étaient. Alors Dieu les garde pour toujours en prison, dans la nuit, en attendant le grand jour du jugement.

7 Rappelez-vous l'histoire de Sodome, de Gomorrhe et des villes voisines : elles ont fait le mal de la même façon. Leurs habitants se conduisaient de façon immorale et voulaient coucher avec des êtres d'une autre nature. Maintenant, ils sont punis dans un feu qui dure toujours, et ainsi ils servent d'exemple.

■ VOICI LA SERIE DE LOIS DE TATA NZAMBI QUI INTERDIT CES MARIAGES MIXTES QUI DONNENT DES ENFANTS METIS DIT BATARD, DIT DEMON, DIT : ■ MELANGÉ DE SANG DE LA RACE PURE OU SAINTE LES NOIRS ET DE LA RACE IMPURE LES ANGES DEMONS (LES BLANCS) (ESDRAS 9 :2) ■■



ESDRAS 9 : 2 LA RACE PURE LES NOIRES

1 Après que cela fut terminé, les chefs s'approchèrent de moi, en disant : Le peuple d'Israël, les sacrificateurs et les Lévites ne se sont point séparés des peuples de ces pays, et ils imitent leurs abominations, celles des Cananéens, des Héthiens, des Phéréziens, des Jébusiens, des Ammonites, des Moabites, des Egyptiens et des Amoréens.

2 Car ils ont pris de leurs filles pour eux et pour leurs fils, et ont mêlé la race sainte avec les peuples de ces pays ; et les chefs et les magistrats ont été les premiers à commettre ce péché■■■

(LEVITIQUE 19 :19) (OSÉE 5:7)(GENESE 6 :1-3) (JUDE 1 :6-7) (2 PIERRE 2 :4) (NEHEMIE 13 :23-27) (ACTES 15: 20, 28-29 (MALACHIE 2 :10-12) (DEUTERONOME 7 :1-6) (LEVITIQUE 20 :26) (ESDRAS 9 :11-12) (ESDRAS 10 :3) (NEHEMIE 13 :3) (MATTHIEU 19 :9) (TOBIT 4 :12-13) INTERDIT PAR LA LOI KONGO BANTU DIT LA LOI DE TATA NZAMBI DIT LA LOI DE MOÏSE QUE TATA NZAMBI A DONNÉ UNIQUEMENT À SON PEUPLE ÉLU ET CONSACRÉ C'EST À DIRE UNIQUEMENT QU'AUX KONGOS BANTU ALIAS HEBREUX ALIAS ISRAELITS ALIAS JUIFS ALIAS ISRAEL DONT LA BIBLE PARLE (PS 147 :19-20) (BARUC 4 :4).

• **DEFINITION BIBLIQUE DU METISSAGE : LE VRAI METISSAGE EST UN PRODUIT OU LE RESULTAT OBTENU D'UNE UNION OU D'UN MARIAGE ENTRE DEUX ESPECES DE LA COULEUR DE PEAU DIFFERENTE C'EST À DIRE UN HOMME NOIR ET UNE FEMME BLANCHE OU UNE FEMME NOIRE ET UN HOMME BLANC DONT LES ENFANTS NÉS DANS CES GENRES DE MARIAGES OU UNIONS, ILS S'APPELLENT : METIS OU METISSE. C'EST DU CONTRE- NATURE, C'EST DU CONTRE FAIT, C'EST DU CONTREFAÇON (JUDE 1 :6-7)**

• **C'EST UN ACTE DES ANGES DECHUS DIT LES ESPRITS CAR LES ANGES SONT DES ESPRITS (HEBREUX 1 :14) COMMIS AVEC LES FEMMES NOIRES LES ÊTRES HUMAINS DE LA TERRE (GENESE 6 :1-3) (JUDE 1 :6-7) (2 PIERRE 2 :4) DONT LUCIFER SATAN L'HOMME BLANC OU ROUX OU ROSE OU EDOM (APOC 12 :3,9,12) ET EVE LA FEMME NOIRE ÉTAIENT LA PREMIÈRE UNION À DONNER NAISSANCE À UN METIS : CAÏN (GENESE 3 :15).**

NB : COMME C'EST UN PRODUIT DE MAUVAIS COMMERCE OU DE LA CONTRE-NATURE (JUDE 1 :6-7) (GENESE 6 :1-3) ENTRE LES ESPRITS C'EST À DIRE LES ANGES DECHUS APPELÉS LES BLANCS AVEC LES FILLES NOIRES DE LA TERRE SONT APPELÉS : •DES AGITÉS OU DES TOURMENTÉS C'EST À DIRE SONT DES DEMONS, LES ESPRITS DU MAL, OU MAUVAIS ESPRIT,

• **AUTRES NOMS SYNONYMES DE METIS OU METISSE : NEPHILIM C'EST À DIRE LES CHUTÉ, LES DECHUS, LES TOMBÉS DU CIEL CAR LES PREMIERS ANCETRES DES BLANCS ÉTAIENT TOMBÉS, CHUTÉS, CHASSÉS DU CIEL (APOC 12 :7-9,12) (GENESE 6 :1-3) (JUDE 1 :6-7) (2 PIERRE 2 :4)**

NB : ET SONT AUSSI APPELÉS : LES DEVOREURS (OSÉE 5 :7)

Osée 5 :7 ►

Louis Second Bible

Ils ont été infidèles à l'Eternel, Car ils ont engendré des enfants illégitimes ; Maintenant un mois suffira pour les dévorer avec leurs biens.

NB : ET SONT AUSSI APPELÉS : LES BATARD (VOIR BIBLE TOB) (OSÉE 5 :7) (DEUTERONOME 23 :3)

OSEE 5 :7 (BIBLE TOB)

TOB Traduction Œcuménique de la Bible (2010) > Osée > 5 : 7

●7 Ils ont trahi le SEIGNEUR, car ils ont engendré des bâtards ; à présent la néoménie va les dévorer avec leur héritage.

DEUTERONOME 23 :3 (BIBLE TOB)

3 Le bâtard n'entrera pas dans l'assemblée du SEIGNEUR : même la dixième génération des siens n'entrera pas dans l'assemblée du SEIGNEUR.

DONC BÂTARD SIGNIFIE METIS OU METISSE (DEUTERONOME 23 :3) (VOIR BIBLE DES PEUPLES OU MAREDESOUS)

●DEUTERONOME 23 :3 BIBLE DES PEUPLES

(Deutéronome 23 :3) Bible des Peuples

●Le métis non plus n'entrera pas dans la communauté de Yahvé. Même à la dixième génération il est exclu de la communauté de Yahvé.

●DONC UN METIS OU UNE METISSE C'EST LE DERIVÉ OU LA SOURCE D'UN BLANC ET C'EST UN BLANC TOUT COURT.

NB : ET LES METIS OU METISSES SONT AUSSI APPELÉS : LES MELANGÉS DE SANG OU LES MELÉS (NEHEMIE 13 :3) (BIBLE TOB)

NEHEMIE 13 :3 BIBLE TOB

■●3 Lorsqu'ils eurent entendu cette loi, ils séparèrent d'Israël tout homme de sang mélangé. ●■■.

DONC C'EST UN GRAND ET GRAVE PECHÉ D'AVOIR COMME FEMME UNE BLANCHE OU COMME MARI BLANC ET D'AVOIR DES ENFANTS METIS OU METISSES DIT DEVOREUR OU DEVOREUSE, OU DEMON, OU BATARD, MELANGÉ DE SANG, OU DES TOMBÉS, OU DES CHUTÉS, OU DES DECHUS OU DES ESPRITS DU MAL OU DES MAUVAIS ESPRIT (NEHEMIE 13 :27)

NEHEMIE 13 :27

Néhémie 13 :27 ►

Louis Segond Bible

●●27 Faut-il donc apprendre à votre sujet que vous commettez un aussi grand crime et que vous péchez contre notre Dieu en prenant des femmes étrangères ? ■■

NB : D'OÙ CE SONT VOS ENFANTS METIS ET METISSES DES DEVOREURS ET DES DEVOREUSES VOUS LES NOIRS QUI SONT ENTRAIN DE NOUS MASSACRER , PILLER , TUER, DONNER LES EPIDEMIES(EBOLA, CHORERA, SIDA, CORONAS VIRUS (COVID-19 AVEC SES VARIANTS), VACCIN COVID OBLIGATOIRE, ET D'AUTRES MALADIES GRAVES (2 CHRONIQUE 7 :13) (DEUTERONOME 28 :58-61), DOMINER , ÉCRASER ...C'EST UNE PUNITION CAR TATA NZAMBI NOUS A INTERDIT DE SE MARIER AVEC EUX OU AVEC ELLES LES BLANCS ET LES BLANCHES ET SURTOUT DE DONNER NAISSANCE AUX ENFANTS METIS ET METISSES , MAIS COMME D'HABITUDE , NOUS N'AVONS PAS ÉCOUTÉ TATA NZAMBI OU SA LOI (OSEE 5 :7) ET MAINTENANT ILS NOUS DEVORENT (OSEE 5 :7).

CONCLUSION : LA SPIRITUALITÉ KONGO COMMENCE DANS LA MAISON FAMILIALE C'EST À DIRE LES MARIAGES (TOBIT 4 :12-13)

TOBIT 4 :12-13

●●12 Mon fils, garde toi de toute union illégale. Et tout d'abord, prends la femme dans la descendance de tes pères. Ne prends pas une étrangère, car nous sommes les fils des prophètes : de Noé, qui fut le premier prophète, d'Abraham, Isaac et Jacob, nos pères des origines. Souviens-toi, mon fils : ils ont tous pris femme dans le clan de leurs frères ; ils ont été bénis dans leurs fils, et leur descendance aura un héritage. ●●■■

■DONC QUAND TU AS UNE FEMME ÉTRANGÈRE OU UN MARI ÉTRANGER ET DES ENFANTS ÉTRANGERS, VOUS N'ETES PAS DANS TA SPIRITUALITÉ KONGO, DANS TA CULTURE, DANS TA COUTUME KONGO, C'EST LA MORT (OSEE 4 :6)

ET C'EST CRIME DEVANT TATA NZAMBI (NEHEMIE 13 :27) (MALACHIE 2 :10-12)

MALACHIE 2 :10-12 (BIBLE SEMEUR)

●10 Ne sommes-nous pas tous enfants d'un père unique ? N'avons-nous pas été créés par un seul Dieu ? Comment donc pouvons-nous agir avec trahison chacun envers son compatriote et profaner ainsi l'alliance conclue avec nos pères ?

●11 Le peuple de Juda a été infidèle, et l'on a perpétré une abomination en Israël et à Jérusalem : Juda a profané le sanctuaire de l'Eternel, le lieu qu'il affectionne, en épousant des femmes adorant des dieux étrangers.

●12 Que l'Eternel retranche à ceux qui agissent ainsi, enfants et descendance, et tout membre des familles de Jacob qui serait susceptible de présenter l'offrande à l'Eternel, le Seigneur des armées célestes. ■■

ACTES 10 :28

●28 il déclara : « Comme vous le savez, c'est un crime pour un Juif (KONGO) que d'avoir des relations suivies ou même quelque contact avec un étranger.

QUESTION : MAINTENANT QUOI FAIRE DEVANT CETTE SITUATION DES UNIONS OU MARIAGE MIXTE, ILLICITE, INTERDIT, ILLEGAL POUR TOI KONGO BANTU ACTUELLEMENT ?

REPONSE : LA LOI EST ETERNELLE (BARUC 4 :1)

Nouvelle Français courant > Baruch > 4 : 1

1. La Sagesse, c'est le livre des commandements de Dieu, c'est la Loi, qui est éternelle. Tous ceux qui s'en saisissent vivront. Tous ceux qui la délaissent mourront.

LA LOI EST JUSTE, SAINTE ET PURE, BONNE (ROMAIN 7 :12-13)

●12 Mais la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.

13 Alors, est-ce qu'une chose bonne peut faire mourir ? Sûrement pas ! Mais le péché s'est servi d'une chose bonne pour me donner la mort. De cette façon, le commandement a permis de reconnaître combien le péché est mauvais et de montrer toute sa violence.

LA LOI VIENT DU CIEL (HEBREUX 7 :14)

•14 Oui, nous le savons, la loi vient de Dieu, mais moi, je suis un homme faible, vendu comme esclave au péché

•LA LOI EST FACILE (1 JEAN 5 :3) (DEUTERONOME 30 :11-14)

•3 Oui, aimer Dieu, c'est garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas difficiles,

LA LOI EST VERITE (PS 119 :142)

Psaume 119 :142 ►

Louis Segond Bible

142 Ta justice est une justice éternelle, Et ta loi est la vérité.

NB : LA LOI EST IMMEDIATE (PS 119 : 60)

PS 119 :60

60 Je fais preuve d'empressement, je n'attends pas pour obéir à tes commandements.

PS 119 :60 (PAROLE DE VIE OU FRANÇAIS COURANT)

59 J'ai réfléchi sur ma vie : je veux de nouveau obéir à tes ordres.

•60 Sans retard, j'obéis rapidement à tes commandements.

DONC DEVANT L'URGENCE DE LA LOI DE NZAMBI, VOUS NE POUVEZ PAS SE POSER DES QUESTIONS DE SAVOIR QUOI FAIRE DE VOTRE SITUATION D'UN MARIAGE MIXTE, ILLICITE ET INTERDIT PAR NZAMBI, IL FAUT AGIR EN APPLIQUANT LA LOI SUIVANTE (MATTHIEU 19 :9) (ESDRAS 10 :3) (NEHEMIE 13 : 3) BIBLE TOB, LEVITIQUE 19 :19) (ACTES 10 :28).

ESDRAS 10 :3

Louis Segond Bible

●3 Faisons maintenant une alliance avec notre Dieu pour le renvoi de toutes ces femmes et de leurs enfants, selon l'avis de mon seigneur et de ceux qui tremblent devant les commandements de notre Dieu. Et que l'on agisse d'après la loi.

NEHEMIE 13 : 3 (BIBLE TOB)

●3 Lorsqu'ils eurent entendu cette loi, ils séparèrent d'Israël tout homme de sang mélangé.

MATTHIEU 19 :9

●9 Vraiment, je vous le dis, un homme ne doit pas renvoyer sa femme, sauf quand le mariage est contraire à la loi. En effet, quand un homme renvoie sa femme et se marie avec une autre, il commet un adultère. »

LEVITIQUE 19 :19

Lévitique 19 :19 ►

Louis Segond Bible

●19 Vous observerez mes lois. Tu n'accoupleras point des bestiaux de deux espèces différentes ; tu n'ensemenceras point ton champ de deux espèces de semences ; et tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux espèces de fils.

ACTES 10 :28 BIBLE TOB

●28 il déclara : « Comme vous le savez, c'est un crime pour un Juif que d'avoir des relations suivies ou même quelque contact avec un étranger -
DONC C'EST À VOUS DE JOUER LE JEU.

VOUS CONNAITREZ LA VERITÉ ET LA VERITÉ VOUS RENDRA LIBRE (JEAN 8 :32)

INGETA

(JEAN 5 :22-23,27).

14. CONCLUSION :

**SOYEZ SAINT COMME NOTRE TATA NZAMBI EST SAINT (LÉVITIQUE 20 :26)
(LÉVITIQUE 45-47) (DEUTERONOME 7 :3-6).**

■ SI NOUS METTENONS NOS MARIAGES SAINTS, CELA IMPLIQUE DIRECTEMENT QUE NOUS SOMMES SAINTS AUSSI DEVANT TATA NZAMBI COMME IL LE VEUT POUR NOUS. (LÉVITIQUE 11 :45-47) (LÉVITIQUE 20 :26) (DEUTERONOME 7 :3-6).

(ÉPHÉSIENS 5 :21-32) = LA FEMME EST COMME UNE ÉGLISE OU UN TEMPLE SAINTE DE L'HOMME (ÉPHÉSIENS 5 :21-33).

Les relations entre maris et femmes

21 Obéissez les uns aux autres par respect pour le Christ, 22 les femmes à leur mari comme au Seigneur.

23 En effet, le mari est le chef de sa femme, comme le Christ est le chef de l'Église. Le Christ est le Sauveur de l'Église qui est son corps.

24 Comme l'Église obéit au Christ, les femmes doivent obéir pour tout à leur mari.

25 Maris, aimez votre femme comme le Christ a aimé l'Église. Il a donné sa vie pour elle,

26 afin qu'elle soit sainte : il l'a rendue pure par l'eau et par la Parole.

27 Il a voulu que l'Église se présente devant lui pleine de gloire, sans tache, sans ride, sans aucun défaut. Il a voulu qu'elle soit sainte et sans reproche.

28 À son tour, un mari doit aimer sa femme comme il aime son corps. Aimer sa femme, c'est s'aimer soi-même.

29 Non, personne n'a jamais détesté son corps. Au contraire, on le nourrit, on en prend soin, comme le Christ le fait pour son Église.

30 Est-ce que nous ne faisons pas partie du corps du Christ ? Dans les Livres Saints on lit :

31 « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux deviendront comme une seule personne. »

32 Ce mystère est grand, et moi, je vous dis qu'il s'agit du Christ et de l'Église. **33** Mais il s'agit aussi de vous : chacun doit aimer sa femme comme lui-même, et la femme doit respecter son mari.

■ DONC LA FEMME EST COMME L'ÉGLISE SAINTE DE L'HOMME (ÉPHÉSIENS 5 :21-33).

QUE LE MARIAGE SOIT RESPECTÉ DE TOUS LES KONGOS BANTU (HÉBREUX 13 :4-5).

4 Tous doivent respecter le mariage. Mari et femme doivent rester fidèles l'un à l'autre. Dieu jugera ceux qui ont une vie immorale et ceux qui sont adultères.

5 Ne soyez pas attachés à l'argent, soyez contents de ce que vous avez. En effet, Dieu lui-même a dit : « Non, je ne te laisserai pas, je ne t'abandonnerai pas. » **6** Alors nous pouvons dire avec confiance :

« Le Seigneur vient à mon secours, je n'aurai pas peur.

Aucun être humain ne peut me faire de mal. »

INGETA.



TABLE DES MATIÈRES

1. PREFACE.....	4
2. LEÇON SUR LES MARIAGES ET SUR LES DIVORCE.....	6
A) LA LOI KONGO BANTU AU SUJET DES MARIAGES	6
B) AU SUJET DE DIVORCE	8
3. UNE AUTRE FORME DE LA POLYGAMIE (1 CORINTHIENS 6 :15-16)	12
4. L'ADRESSE D'ADN OU DE SANG :.....	15
5. EST CE QUE LES PARENTS ONT -ILS DROIT DE GARDER :	22
6. TROP DE CÉLIBATAIRES ENDURCIS (BITULA).....	27
7. LES RELATIONS INTERDITES PAR LA LOI DE TATA NZAMBI	32
8. LES AVORTEMENTS :	41
9. LA DÉMOGRAPHIE OU LA SURPOPULATION AFRICAINE DES NOIRS EST UN CAUCHEMAR DES BLANCS MAIS POURQUOI DONC ?	46
10. LES FEMMES SPIRITUELLES ET LEURS PASTEURS :	50
11. ●●LES NOIRS EN GÉNÉRAL■ : LES MARIAGES MIXTES :.....	54
1) LA TRAITE NÉGRIÈRE :	57
1) LA TRAITE DES NOIRS :	58
12. SIXIÈME LISTE DE PECHÉS MORTELS ET D'EXCLUSION DANS LE PEUPLE DE TATA NZAMBI :.....	60
LES MARIAGES AVEC DES FEMMES ET DES MARIS ÉTRANGERS APPELLÉS :.....	60
13. LE METISSAGE	72
14. CONCLUSION :.....	82